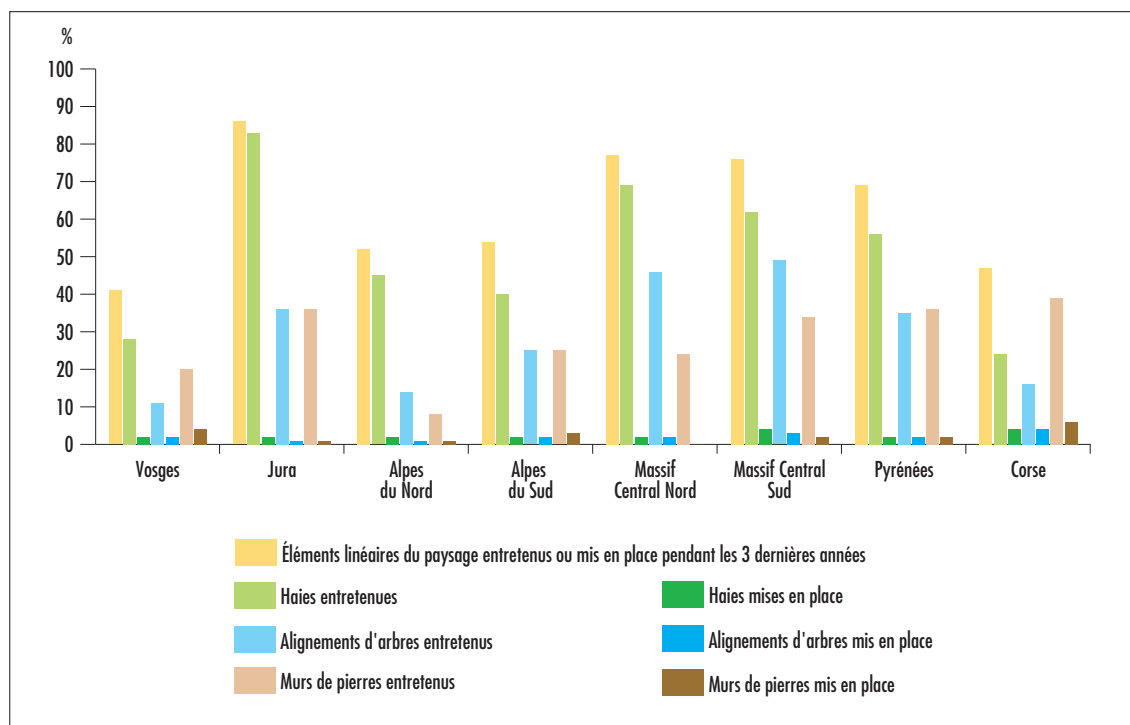


Graphique 57

**Entretien d'éléments linéaires du paysage pendant les trois dernières années en 2010 selon les massifs**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

## 4. L'élevage

### 4.1. Le cheptel herbivore

**3 millions d'UGB en montagne, soit 20 % du cheptel herbivore national, qui a diminué en plaine alors qu'il s'est maintenu en montagne**

En 2010, les exploitations de montagne élèvent un cheptel estimé à 3 millions d'UGB Herbivores (ou « UGB aliments grossiers »), soit 20 % du cheptel national. Même s'il faut être relativement prudent avec ces estimations en UGB basées sur une date fixe (surtout pour les animaux qui ne sont pas reproducteurs dont les effectifs peuvent fluctuer fortement au cours de l'année), on note que le cheptel herbivore s'est remarquablement maintenu en montagne entre 1988 et 2010 (+ 0,4 %) et même en haute montagne (- 1,6 %) alors qu'il a baissé en plaine (- 16,9 %) (tableau 39).

Exprimé en UGB, le cheptel de montagne se compose pour 80 % de bovins et cette proportion atteint même plus de 90 % en plaine (graphique 58). Ces proportions sont semblables en 1988 et 2010, mais elles résultent

d'un mouvement opposé entre les vaches laitières - qui perdent 10 points en montagne et 8 points en plaine - et les vaches allaitantes (ou nourrices) - qui gagnent +6 points en montagne et en plaine. Les brebis (nourrices et laitières) ont un poids plus important en montagne (près de 14 % en 2010) qu'en plaine (moins de 4 %).

En haute montagne, les brebis nourrices ont beaucoup plus de poids (25 % des UGB). Si on rajoute les brebis laitières (11,5 %) et si on prend en compte le fait que les « autres catégories d'animaux » correspondent surtout à des ovins, le cheptel ovin se situe en 2010 autour de 40 % des UGB en haute montagne. Les chèvres (près de 2 %) et les équidés (4 % des UGB) y ont aussi une place plus importante qu'en plaine et qu'en montagne (respectivement 1,2 et 1,7 %).

**Par l'importance du cheptel ovin viande, les Alpes du Sud se démarquent des autres massifs**

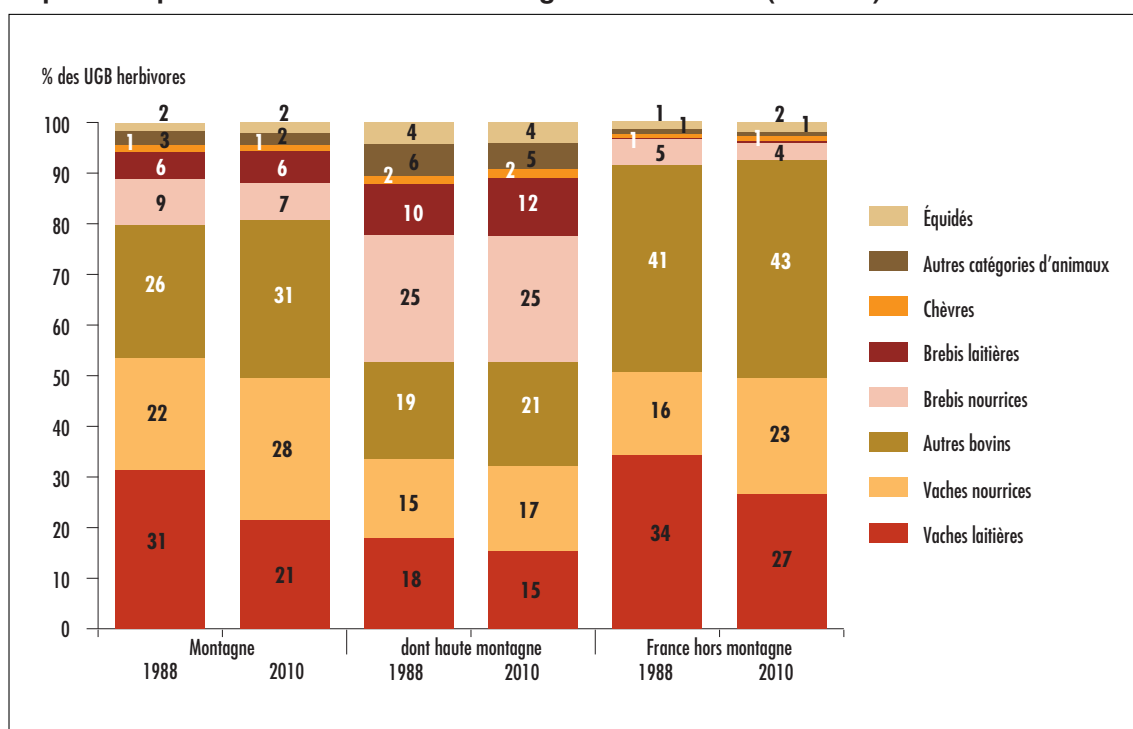
En 2010, le graphique 59 souligne la forte prédominance des UGB bovines dans tous les massifs à l'exception notable des Alpes du Sud. Dans les massifs à prépondérance

Tableau 39  
**Cheptel herbivore (exprimé en UGB) en 1988 et en 2010 par zones**

En UGB herbivores (aliments grossiers)	France métropolitaine		Montagne		dont haute montagne		France hors montagne	
	1988	2010	1988	2010	1988	2010	1988	2010
Chèvres	151 071	166 093	36 580	39 444	3 213	3 304	114 492	126 649
Brebis nourrices	987 155	621 431	265 799	213 923	46 436	45 684	721 356	407 507
Brebis laitières	175 777	208 079	163 574	189 520	18 860	21 135	12 203	18 559
Vaches laitières	5 699 720	3 715 795	923 433	632 164	33 575	28 117	4 776 287	3 083 631
Vaches nourrices	2 954 009	3 484 821	651 211	831 539	28 935	30 859	2 302 799	2 653 282
Autres bovins	6 471 934	5 917 550	774 834	922 880	35 848	37 756	5 697 100	4 994 670
Équidés	240 347	295 608	51 142	62 883	8 152	7 802	189 205	232 724
Autres catégories d'animaux (ovins, caprins autres que brebis et chèvres)	240 358	158 002	81 778	66 795	11 847	9 127	158 581	91 207
<b>Total UGB herbivores</b>	<b>16 920 372</b>	<b>14 567 377</b>	<b>2 948 349</b>	<b>2 959 149</b>	<b>186 865</b>	<b>183 784</b>	<b>13 972 023</b>	<b>11 608 228</b>

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Graphique 58  
**Répartition par zones des différentes catégories d'animaux (en UGB) en 1988 et 2010**



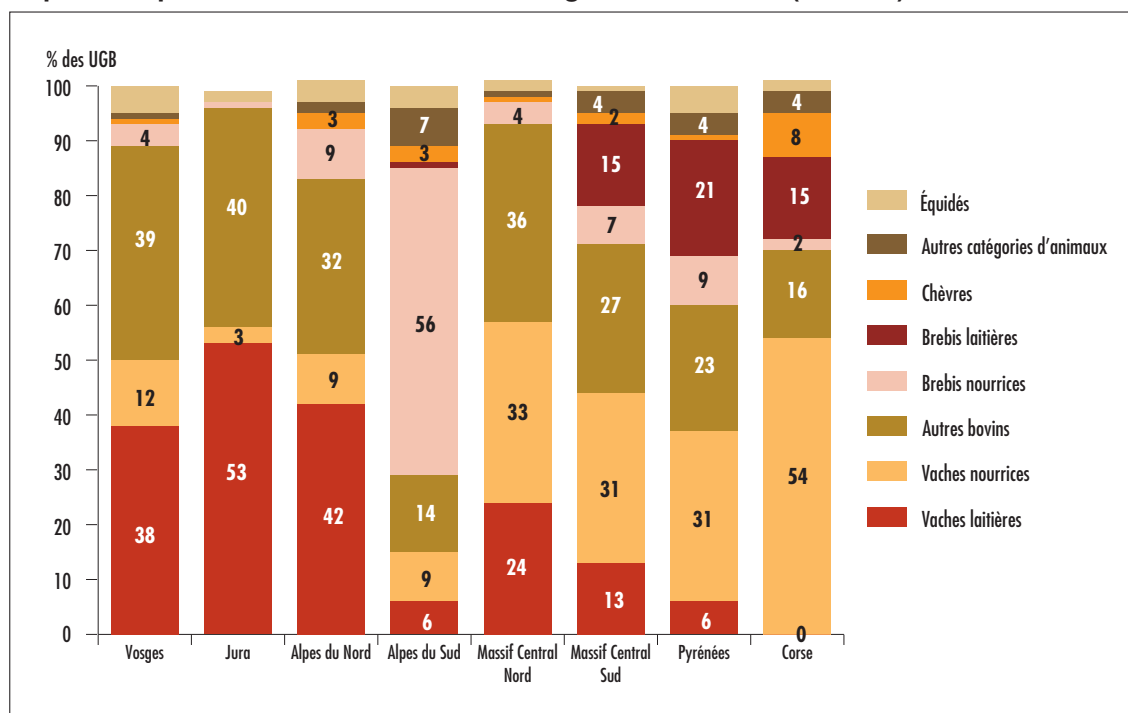
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

bovine, on peut distinguer d'une part ceux où les vaches laitières prennent une place importante avec en premier lieu le massif du Jura (où les VL sont dominantes avec 53 % des UGB) et les Alpes du Nord et les Vosges et, d'autre part, ceux où les vaches nourrices sont dominantes : la Corse où les VN représentent 54 % des UGB (aucune vache laitière en 2010)

mais avec aussi une présence significative de brebis laitières et de chèvres, le Massif Central Nord où les VN représentent un tiers des UGB et le Massif Central Sud et les Pyrénées où on note aussi une présence significative de brebis, notamment laitières. Le massif des Alpes du Sud se démarque donc avec une nette dominance des brebis allaitantes (56 %).

Graphique 59

## Répartition par massifs des différentes catégories d'animaux (en UGB) en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

#### 4.1.1 Évolution et taille des troupeaux en UGB Herbivores

**Les petites exploitations d'élevage (< 10 UGB) résistent en montagne comme en plaine, mais leur poids économique est désormais marginal, tandis que les exploitations de plus de 75 UGB regroupent plus de la moitié du cheptel en montagne et près des 3/4 en plaine**

En montagne, les plus petites des exploitations d'élevage (moins de 10 UGB) diminuent mais résistent encore (de 35 % des exploitations d'élevage en 1988 à 23 % en 2010) (graphique 60). En revanche, leur poids économique est devenu marginal (2 % des UGB en 2010) et elles ne gèrent plus que 4 % des surfaces fourragères et 5 % des surfaces toujours en herbe. En haute montagne, elles représentaient près d'une exploitation sur deux en 1988 et désormais une sur quatre et elles ne pèsent pas beaucoup plus au plan économique (3,5 % des UGB de haute montagne en 2010) mais gèrent encore 7 % de la SFP. En plaine, elles restent assez fréquentes (28 % en 2010) mais avec un poids économique encore plus faible qu'en montagne (moins de 2 % des UGB).

Les plus grandes exploitations ( $\geq 75$  UGB) étaient marginales en montagne en 1988 (3,8 % des exploitations) et représentent désormais

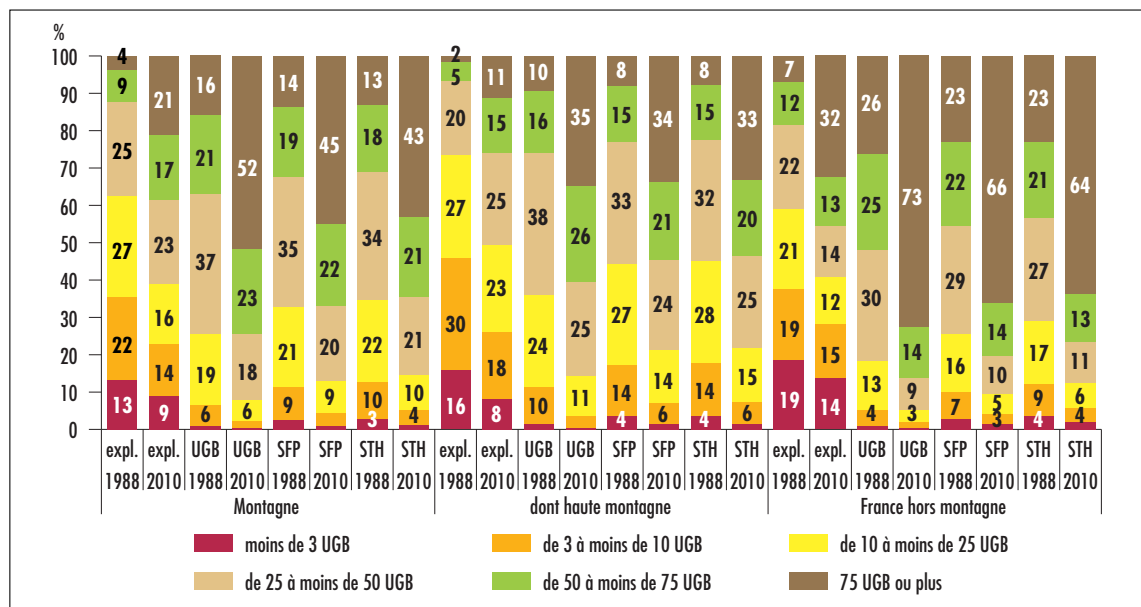
une exploitation d'élevage sur cinq (21 % en 2010). Elles regroupent désormais la moitié du cheptel (52 %) et gèrent 45 % de la SFP. Elles sont moins nombreuses en haute montagne (11 % en 2010) mais élèvent 35 % du cheptel et utilisent 34 % de la SFP (hors surfaces collectives). En plaine, elles étaient assez marginales en 1988 (11 %) mais représentent en 2010 près d'une exploitation d'élevage sur trois (32 %), rassemblent près des 3/4 du cheptel (73 %) et gèrent les 2/3 de la SFP.

#### Les petites exploitations d'élevage fréquentes dans le massif des Vosges

En 2010, les petites exploitations d'élevage (moins de 10 UGB) sont particulièrement fréquentes dans le massif vosgien (près d'une sur deux : 48 %) mais elles ne regroupent que 6 % du cheptel et 10 % de la SFP. Elles sont encore une exploitation sur trois dans les Alpes du Nord pour 4 % du cheptel et 8 % de la SFP, tandis que le Jura et la Corse se démarquent de la moyenne de la montagne française avec seulement 14 % des exploitations dans cette catégorie. Le Jura se distingue aussi par la plus grande fréquence (28 % en 2010) d'exploitations de grande taille ( $\geq 75$  UGB), tandis qu'elles ne représentent que de 10 à 15 % des exploitations d'élevage dans les Vosges, la Corse, les Pyrénées et les Alpes.

Graphique 60

Répartition par zones des exploitations d'élevage (UGB > 0), des UGB, de la SFP (ha) et de la STH (ha) par classes d'UGB en 1988 et en 2010



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

#### 4.1.2 Chargement des surfaces fourragères (hors pacages collectifs)

##### *Le chargement animal, un indicateur global d'intensification, qui différencie la montagne peu intensive de la plaine*

La carte 8 indique le niveau moyen pondéré<sup>46</sup> du chargement animal (en UGB/ha SFP hors pâturages collectifs) dans chaque canton en 2010. Les cantons avec un chargement inférieur à 0,7 sont quasiment tous localisés en montagne ou en zone de piémont, tandis que ceux qui ont un chargement supérieur à 1,4 se trouvent en plaine (grand ouest et nord de la France en particulier) à l'exception notable de cantons dans la partie ouest des Pyrénées et du Ségala aveyronnais.

Le chargement est souvent interprété comme un des indicateurs de l'intensification fourragère et le seuil de 1,4 est parfois pris pour distinguer exploitations d'élevage intensives (au-dessus de 1,4) et peu intensives. C'est ce seuil qui a été retenu pour la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) et dont la pertinence a été reconnue (Brau-Nogué *et al.*, 2001), tout en soulignant que cet indica-

teur global à l'échelle d'une exploitation pouvait masquer des différences de niveau d'intensification au sein du parcellaire de l'exploitation (par exemple, intensification plus forte sur les parcelles mécanisables et proches du bâtiment d'élevage).

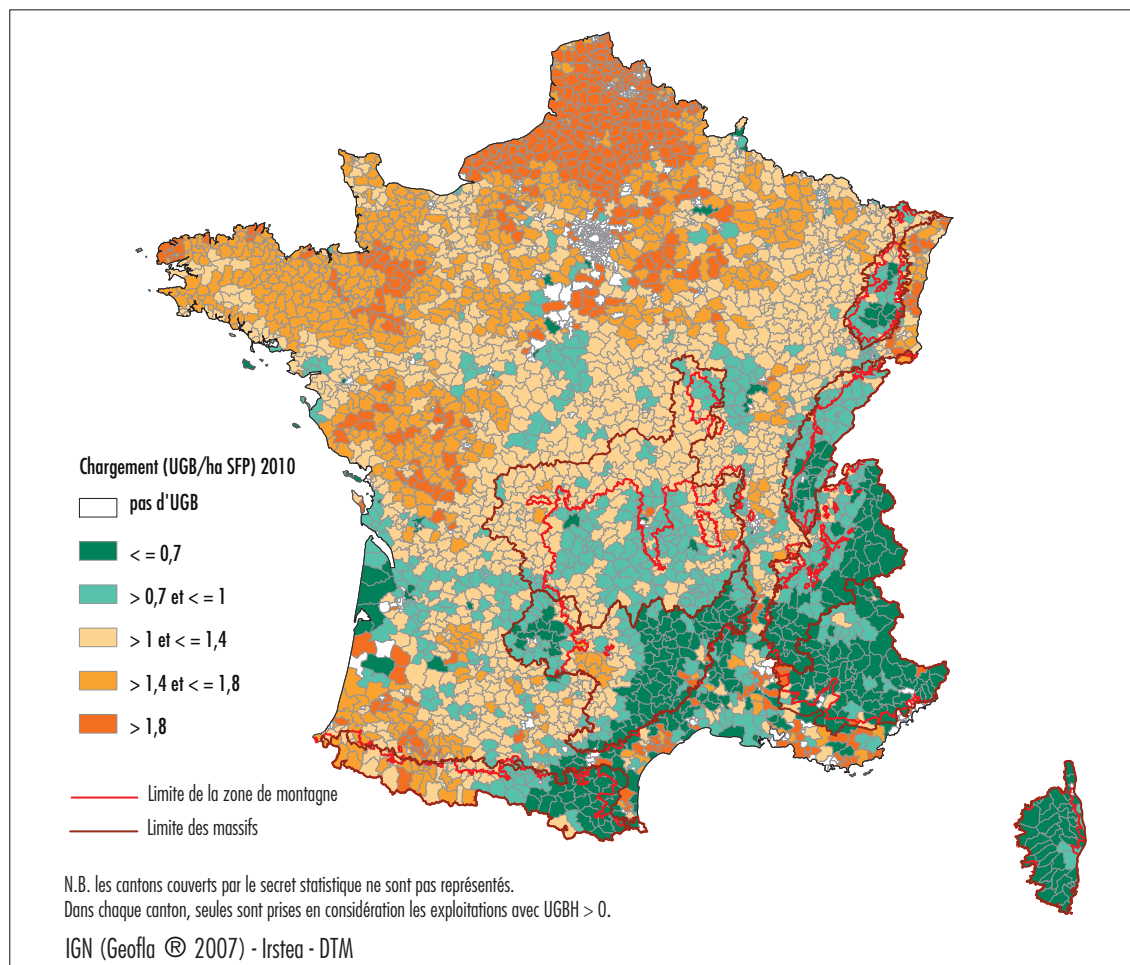
Avec une moyenne de chargement de 0,87 UGB/ha SFP, l'élevage en montagne présente donc un caractère peu intensif (et plus encore en haute montagne : 0,67 en moyenne), tandis que l'élevage en plaine frôle le seuil de 1,4 en 2010 (tableau 40 et graphique 61). Les niveaux atteints en montagne et en haute montagne devraient cependant être nuancés et évalués à la baisse si on intégrait les surfaces collectives, essentiellement constituées de STH<sup>47</sup>. Entre 1988 et 2010, on note la grande stabilité du chargement moyen en montagne. En plaine, le chargement moyen a quasiment atteint le seuil de 1,4 en 2000 et il se tasse entre 2000 et 2010 (signe d'une [timide] désintensification de l'élevage d'herbivores ?). En haute montagne, la baisse du niveau de chargement entre 1988 et 2000 est liée à l'augmentation apparente de la SFP (effet PAC/PMSEE déjà signalé).

46. Le chargement pondéré à l'échelle d'un territoire (canton, zone) intègre l'ensemble des exploitations du territoire considéré, y compris les exploitations qui ont des UGB herbivores mais pas de SFP (≈ élevages hors-sol) et celles qui ont de la SFP mais pas d'herbivores (≈ « ventes d'herbe »).

47. Mais l'estimation du chargement ne pourrait être établie avec précision car il faudrait déduire une partie de ces surfaces collectives qui sont utilisées par des troupeaux transhumants venant des plaines (en procédant par exemple au prorata des UGB montagne / plaine), or l'origine des troupeaux utilisant ces surfaces collectives n'a pas été recensée.

Carte 8

**Chargement des surfaces fourragères (en UGB Herbivores/ha SFP hors pacages collectifs) par canton en 2010**



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Tableau 40

**Évolution du chargement moyen des exploitations d'élevage (en UGB/ha SFP hors surfaces collectives) entre 1988 et 2010 par zones**

UGB/ha SFP pour exploitations ayant UGB > 0	1988	2000	2010	Évolution (%)		
				1988-2000	2000-2010	1988-2010
France métropolitaine	1,21	1,24	1,22	+ 2,8	- 1,9	+ 0,8
Montagne	0,87	0,87	0,87	+ 0,5	- 0,4	+ 0,1
dont haute montagne	0,76	0,68	0,67	- 11,0	- 0,6	- 11,5
France hors montagne	1,32	1,39	1,36	+ 5,3	- 2,1	+ 3,0

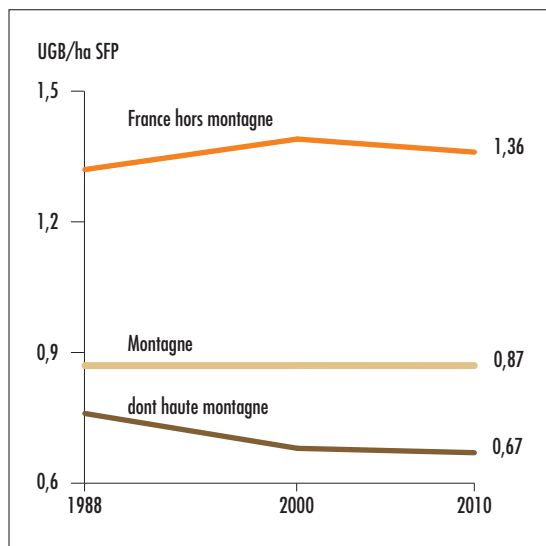
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

**Le paradoxe de la haute montagne par rapport à la montagne : davantage d'exploitations d'élevage peu intensives, mais aussi davantage d'exploitations parmi les plus intensives**

En plaine, 43 % des exploitations d'élevage ont un système intensif (chargement ≥ 1,4) et elles élèvent plus de la moitié du cheptel (57 % des UGB) sur 50 % de la SFP et seulement 30 %

de la STH (car elles privilégient les fourrages cultivés) (graphique 62). Près d'un quart des exploitations d'élevage ont même des systèmes particulièrement intensifs (chargement ≥ 1,8) et élèvent près du tiers du cheptel de plaine. Il subsiste encore un tiers des exploitations avec des systèmes peu intensifs (chargement inférieur à 1) mais elles ne représentent plus que 14 % du cheptel...

Graphique 61  
**Évolution du chargement moyen des exploitations d'élevage (en UGB/ha SFP) entre 1988 et 2010 en montagne et en plaine**



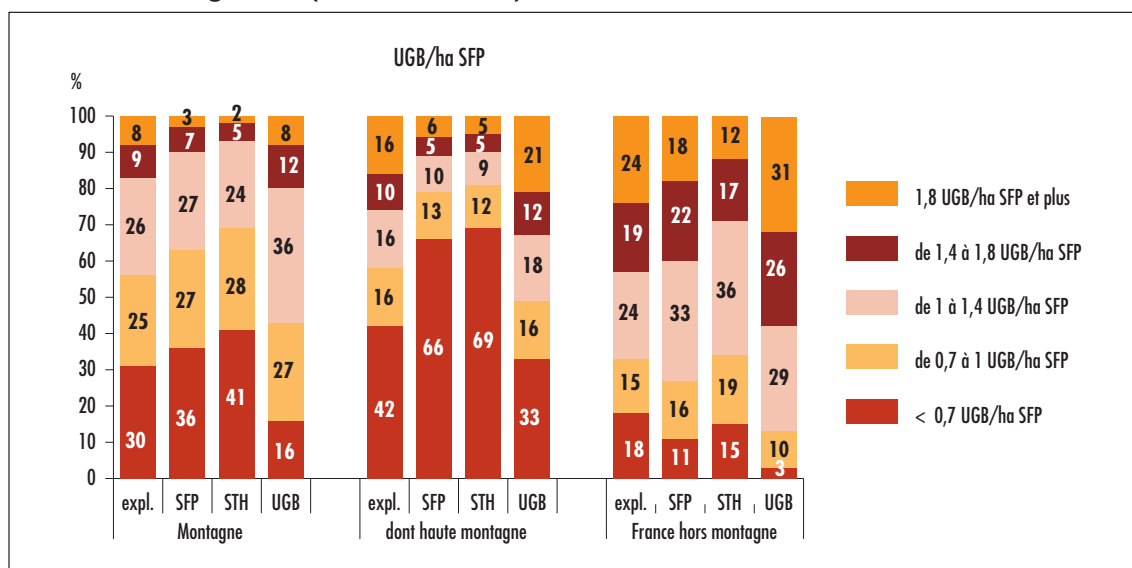
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

En montagne, les systèmes intensifs avec chargement  $\geq 1,4$  ne représentent que 18 % des exploitations d'élevage et 21 % du cheptel herbivore et ils n'entretiennent que peu d'espace (10 % de la SFP et 7 % de la STH). Les exploitations peu intensives (chargement

< 1) rassemblent plus de la moitié des exploitations (56 %) et 43 % du cheptel et elles entretiennent la majeure partie de l'espace (63 % de la SFP et 69 % de la STH). La gamme d'exploitations entre 1 et 1,4 de chargement est importante en montagne : seulement une exploitation sur quatre mais 36 % des UGB.

C'est en haute montagne, comme on pouvait s'y attendre, que l'on trouve le plus d'exploitations en système peu intensif : 58 % des exploitations ont un chargement inférieur à 1 UGB/ha SFP, représentant près de la moitié du cheptel (49 % des UGB), 79 % de la SFP et même 81 % de la STH. Mais en haute montagne on trouve aussi davantage d'exploitations intensives qu'en montagne : 26 % des exploitations ont un chargement  $\geq 1,4$  et elles élèvent une proportion plus importante de cheptel qu'en montagne (33 % contre 21 % en montagne dans cette même classe de chargement). Confrontées sans doute à des contraintes structurelles fortes, ces exploitations ont un chargement élevé sur leurs surfaces fourragères de base (au risque de ne pas atteindre l'autonomie fourragère et de devoir acheter des stocks de fourrages pour passer l'hiver dans les bâtiments), mais elles tablent aussi sans doute sur les espaces collectifs pour y envoyer leur troupeau durant 3 ou 4 mois en été et alléger ainsi la pression de pâturage.

Graphique 62  
**Répartition du nombre d'exploitations d'élevage, de la SFP, de la STH et des UGB par classes de chargement (en UGB/ha SFP) en 2010 selon les zones**



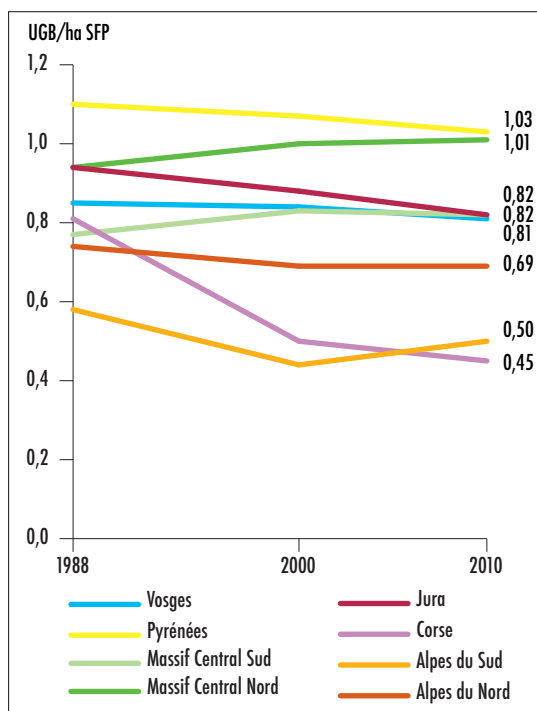
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

**Les montagnes pastorales (Alpes du Sud, Corse) ont les niveaux moyens de chargement les plus faibles, les Pyrénées et le Massif Central Nord les plus élevés (à relativiser toutefois : 1 UGB/ha SFP)**

Les niveaux moyens de chargement les plus faibles se trouvent dans les montagnes pastorales des Alpes du Sud et de la Corse (à peine 0,5 UGB/ha SFP) (graphique 63). Les niveaux les plus élevés sont atteints dans la montagne herbagère du Massif Central Nord et dans le massif des Pyrénées (où l'on avait noté l'existence de cantons avec de forts chargements moyens pondérés sur les surfaces fourragères non collectives), mais ils sont à relativiser car ils correspondent à un niveau relativement faible d'intensification (1,0 UGB/ha SFP en moyenne). À l'exception des Alpes du Sud (partie de très bas), on note une stabilité voire parfois une légère diminution du chargement dans tous les massifs sur la dernière décennie (2000-2010).

L'encadré 4 apporte un éclairage sur les exploitations qui n'ont pas d'animaux herbivores (UGB = 0) mais qui déclarent des surfaces fourragères à titre individuel, appelées (peut-être abusivement) exploitations pratiquant la « vente d'herbe ».

Graphique 63  
Évolution du chargement moyen pondéré (en UGB/ha SFP) entre 1988 et 2010 selon les massifs



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

**Encadré 4. Les exploitations qui pratiquent la « vente d'herbe »**

*Il s'agit d'exploitations qui déclarent des surfaces fourragères mais n'ont pas d'UGB herbivores (pas d'effectif présent le jour de l'enquête pour les RA 1988 et 2000 ou au 1.11.2010 pour le RA 2010).*

*En montagne, 8 332 exploitations sont dans cette situation en 2010. Elles représentent 12 % des exploitations de montagne qui déclarent de la SFP et 2,5 % des surfaces fourragères utilisées à titre individuel par les exploitations de montagne. Les ordres de grandeur sont semblables en 1988 et 2000. En 2010, ces exploitations ont en moyenne 10,5 ha SFP pour une SAU de 18 ha (soit 58 % de la SAU). Leur SFP est constituée pour les 3/4 par de la STH (prairies permanentes productives : 44 % de la SFP) et pour 23 % par des prairies temporaires. On les trouve principalement classées en systèmes « grandes cultures » pour la moitié d'entre elles et pour 72 % de la SFP concernée par ces « ventes d'herbe » (elles ont alors en moyenne 14 ha SFP pour une SAU de 23 ha), mais aussi en systèmes d'élevage hors-sol (10 % des exploitations), cultures fruitières (10 %), viticulture (8 %), apiculture (7 %).*

*Hors montagne, près de 63 000 exploitations sont dans cette situation, soit 25 % des exploitations qui déclarent des surfaces fourragères (une sur quatre !) et 5 % de la SFP. Ce phénomène semble en augmentation significative en plaine par rapport à 1988 (+ 8 points en % des exploitations ayant de la SFP et +1 point pour les surfaces de SFP concernées). Par exploitation, les surfaces en jeu sont un peu moins importantes (près de 8 ha SFP) et pèsent beaucoup moins dans la SAU (14 %) pour une SAU moyenne de 57 ha. Près des 2/3 de ces exploitations sont classées en système « grandes cultures » et elles regroupent les 2/3 des superficies de SFP concernées (en moyenne, par exploitation, 9 ha SFP pour une SAU de 68 ha).*

#### 4.1.3 Évaluer l'intensification fourragère

##### **En montagne, plus de la moitié des exploitations d'élevage ont une conduite extensive : elles entretiennent les 3/4 de la STH**

Dans les recensements agricoles, les pratiques ne sont généralement pas accessibles (à l'exception des surfaces irriguées). En particulier, on ne connaît pas les niveaux de fertilisation des surfaces. On peut cependant recourir à deux indicateurs synthétiques relativement sommaires - le ratio STH/SFP (ou son opposé le ratio Fourrages cultivés/SFP) et le chargement animal (en UGBH/ha SFP) - pour étalonner les

exploitations selon un degré d'intensification des surfaces fourragères. Le tableau 41 classe ainsi les exploitations d'élevage ayant au moins 5 UGB herbivores en fonction du niveau de chargement et de l'importance des fourrages cultivés (cultures fourragères annuelles + prairies temporaires et artificielles) dans la SFP. Le cheptel de ces exploitations est également réparti selon la même grille d'intensification fourragère, de même que les superficies de STH qu'ils exploitent à titre individuel (la STH étant constituée par les prairies permanentes et les espaces pastoraux, dont l'intérêt au plan environnemental est souligné).

Tableau 41

#### **Répartition, en 2010 en montagne et en plaine, des exploitations d'élevage (UGB ≥ 5) selon le niveau de chargement et l'importance des fourrages cultivés dans la SFP**

Exploitations avec UGB ≥ 5 fourrages cultivés/SFP	Montagne (y compris haute montagne)			France hors montagne		
	< 25 %	de 25 à 65 %	≥ 65 %	< 25 %	de 25 à 65 %	≥ 65 %
Chargement	en % du nombre d'expl.			en % du nombre d'expl.		
< 1 UGB/ha SFP	39	11	3	14	6	5
1 à 1,4 UGB/ha SFP	15	10	4	12	7	8
1,4 à 1,8 UGB/ha SFP	4	3	3	6	6	10
≥ 1,8 UGB/ha SFP	5	2	2	9	7	11
	en % du nombre d'UGB			en % du nombre d'UGB		
< 1 UGB/ha SFP	31	10	3	7	4	2
1 à 1,4 UGB/ha SFP	18	13	5	12	9	8
1,4 à 1,8 UGB/ha SFP	4	5	4	6	8	12
≥ 1,8 UGB/ha SFP	3	2	3	6	10	16
	en % de la STH			en % de la STH		
< 1 UGB/ha SFP	58	10	1	24	7	1
1 à 1,4 UGB/ha SFP	16	7	1	24	11	2
1,4 à 1,8 UGB/ha SFP	3	2	0	8	8	2
≥ 1,8 UGB/ha SFP	1	1	0	5	6	2

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Dans ce tableau 41, on peut distinguer un pôle « extensif »<sup>48</sup> (chargement inférieur à 1,4 UGB/ha SFP et fourrages cultivés/SFP < 25 % ou, ce qui revient au même, STH/SFP ≥ 75 %) et un pôle intensif (chargement ≥ 1,8 UGB/ha SFP ou fourrages cultivés/SFP ≥ 65 %).

En montagne, plus de la moitié (54 %) des exploitations d'élevage ayant au moins 5 UGB appartiennent au pôle extensif en 2010 : elles rassemblent la moitié du cheptel (49 %) et entretiennent près des 3/4 de la STH (74 %).

18 % des exploitations relèvent du pôle intensif : elles élèvent 20 % du cheptel herbivore mais n'entretiennent que 4 % de la STH.

En plaine, un quart seulement des exploitations relèvent du pôle extensif et élèvent 19 % du cheptel, mais elles entretiennent tout de même près de la moitié de la STH (48 %). Quant au pôle intensif, il regroupe une exploitation sur deux et 54 % du cheptel, mais n'entretient que 19 % de la STH.

48. Modulo le niveau de fertilisation qui n'est pas connu...



L'encadré 5 indique la part de STH potentiellement éligible à la mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) Systèmes herbagers peu intensifs et pastoraux.

#### 4.1.4 Utilisation de pacages collectifs

##### **En haute montagne plus d'une exploitation d'élevage sur deux utilise des pâturages collectifs**

La proportion d'exploitations de montagne utilisant des pacages collectifs est relativement faible : en moyenne, 16 % des exploitations ayant un élevage herbivore en 1988 et 13 % en 2010. Elle est, comme on pouvait s'y attendre, très faible en plaine : 0,8 % en 1988 comme en 2010. Elle correspond alors, en particulier, aux systèmes d'élevage transhumants qui envoient leur troupeau en été dans des alpages et estives collectifs et à des formes collectives pour le pâturage de terres de marais. Si la part des exploitations de montagne est relativement faible, la situation est en revanche bien différente pour les exploitations de haute montagne : plus de la moitié des exploitations d'élevage (57 % en 2010) utilisent des pâturages collectifs (dénommés alpages dans les Alpes ou estives dans les Pyrénées)<sup>50</sup>. C'est donc dans les massifs des Alpes et des Pyrénées que l'on trouvera la plus forte proportion d'exploitations utilisant de tels pâturages collectifs : 52 % dans les Pyrénées en 2010, 43 % dans les Alpes du Sud, 18 % dans les Alpes du Nord. Dans le Massif Central, très peu d'exploitations sont concernées (4 % au nord comme au sud) et

environ 6 % en Corse, alors que cette proportion atteint tout de même 12 % dans le massif du Jura et reste symbolique dans les Vosges.

##### **L'utilisation de pâturages collectifs concerne davantage les grands troupeaux**

Le graphique 64 montre un certain tassement entre 1988 et 2010, quelle que soit la taille du troupeau et que ce soit en montagne ou en haute montagne. Seules les exploitations ayant les plus grands troupeaux (au-dessus de 50 UGB) progressent en nombre entre 1988 et 2010 parmi les utilisateurs de pâturages collectifs (près des 3/4 sont concernés en haute montagne en 2010), mais comme le nombre d'exploitations de cette catégorie progresse encore plus, le poids relatif des utilisateurs de pâturages collectifs de cette catégorie stagne<sup>51</sup>, sauf dans les Pyrénées.

##### **Principaux utilisateurs des pacages collectifs : systèmes ovins, bovins-viande et « autres herbivores » dans les Pyrénées, systèmes ovins et bovins-lait (génisses) dans les Alpes du Sud**

Le graphique 65 montre l'importance du recours aux pacages collectifs selon le système de production. Les systèmes ovins utilisent fréquemment de tels espaces collectifs dans les Alpes du Sud et les Pyrénées, de même que les systèmes bovins-viande. Les systèmes caprins sont relativement peu concernés. Les systèmes bovins-lait le sont davantage dans les Alpes (avec notamment la traite de vaches laitières dans les alpages de Savoie

#### **Encadré 5. Part de la STH potentiellement éligible à la MAEC Systèmes herbagers et pastoraux (SHP)**

La MAEC SHP vise le soutien de systèmes mettant en œuvre des pratiques favorables au maintien des espaces pastoraux et des prairies permanentes conduites de manière peu intensive, en raison de leur intérêt au plan environnemental et des menaces qui pèsent sur leur maintien en plaine (risque de retournement des prairies) et en montagne (risque lié à la déprise agricole). Pour cerner la population des exploitations potentiellement éligibles à la MAEC SHP individuelle<sup>49</sup> et les surfaces en jeu, nous avons sélectionné les exploitations remplissant simultanément les conditions suivantes : UGB  $\geq 5$  ; prairies (= prairies temporaires et artificielles + prairies permanentes « productives »)/SAU  $\geq 70$  % ; UGB/ha SFP  $\leq 1,4$  ; STH/(prairies + STH « peu productive »)  $\geq 20$  %.

Il en ressort qu'en 2010 64 % des exploitations d'élevage (i.e. ayant des UGB) en montagne seraient éligibles : elles entretiennent à titre individuel 88 % de la STH, soit 2,3 millions d'hectares, et élèvent 72 % des UGB en montagne. En plaine, seulement 21 % des exploitations d'élevage seraient éligibles, représentant 23 % des UGB et entretenant 46 % de la STH, soit près de 2,2 millions d'hectares (2,5 millions d'hectares de STH seraient exclus en plaine).

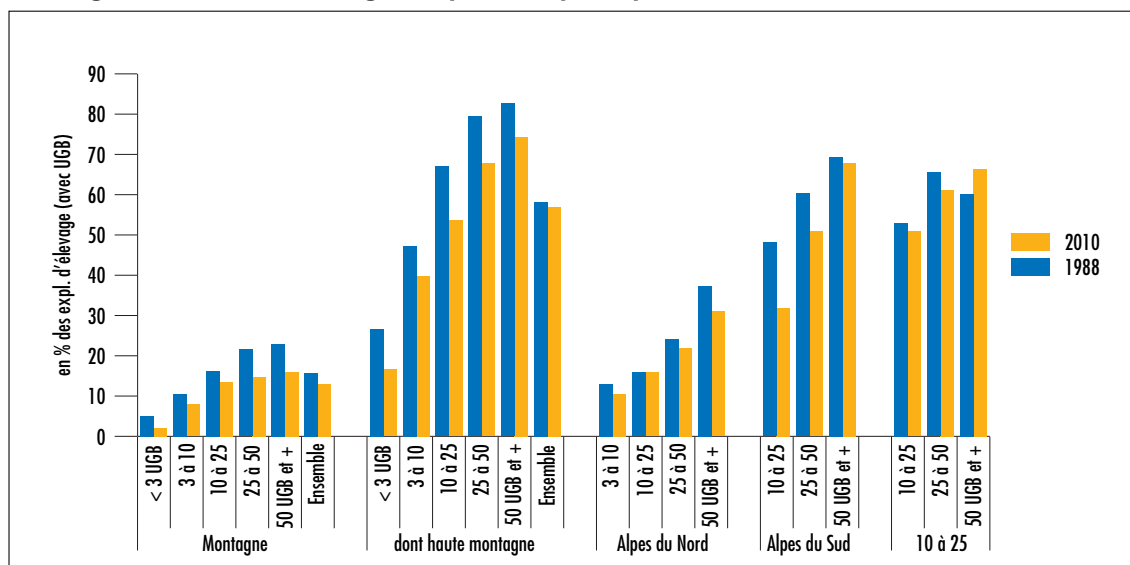
49. La MAEC SHP collective n'est pas étudiée ici.

50. À noter qu'il peut aussi s'agir du pâturage de pare-feux méditerranéens utilisés en hiver.

51. On notera également que, parmi les exploitations de montagne ayant plus de 50 UGB, certaines peuvent utiliser à titre individuel en 2010 des pâturages autrefois collectifs.

Graphique 64

**Répartition par taille de cheptel des exploitations de montagne utilisant des pacages collectifs (en % des exploitations ayant un élevage herbivore) pour l'ensemble de la zone montagne et la haute montagne et pour les principaux massifs concernés**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

et Haute-Savoie mais aussi dans les Alpes du Sud où il s'agit alors de l'envoi des génisses laitières en estive). Quant au système « autres herbivores », qui correspond aux équins et aux associations de troupeaux herbivores, il a plus fréquemment recours aux estives collectives dans les Pyrénées (cas des troupeaux de chevaux de Mérens).

L'information sur l'utilisation de pâturages collectifs était, jusqu'au dernier recensement, assez sommaire. Elle a été complétée en 2010

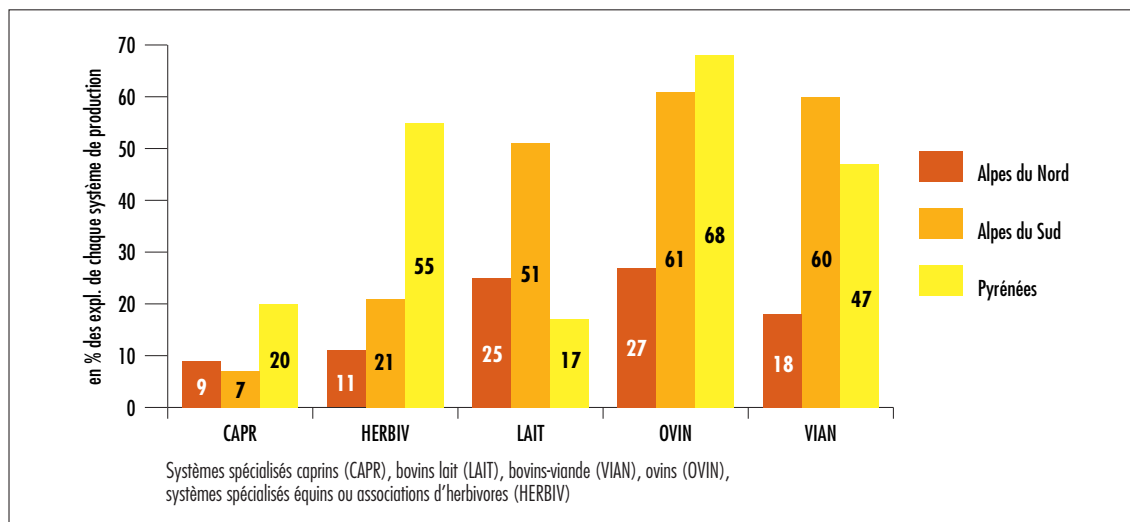
par un volet spécifique consacré aux structures collectives.

#### 4.1.5 Le cas particulier des structures collectives

Pour la première fois dans les recensements agricoles, des structures collectives ont été recensées en 2010. Cette demande avait été formulée notamment par l'Association Française de Pastoralisme car ces organisations collectives (groupements pastoraux...) sont très importantes pour la gestion des espaces pastoraux.

Graphique 65

**Répartition en 2010 des exploitations utilisatrices de pacages collectifs en fonction du système de production dans les principaux massifs concernés**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

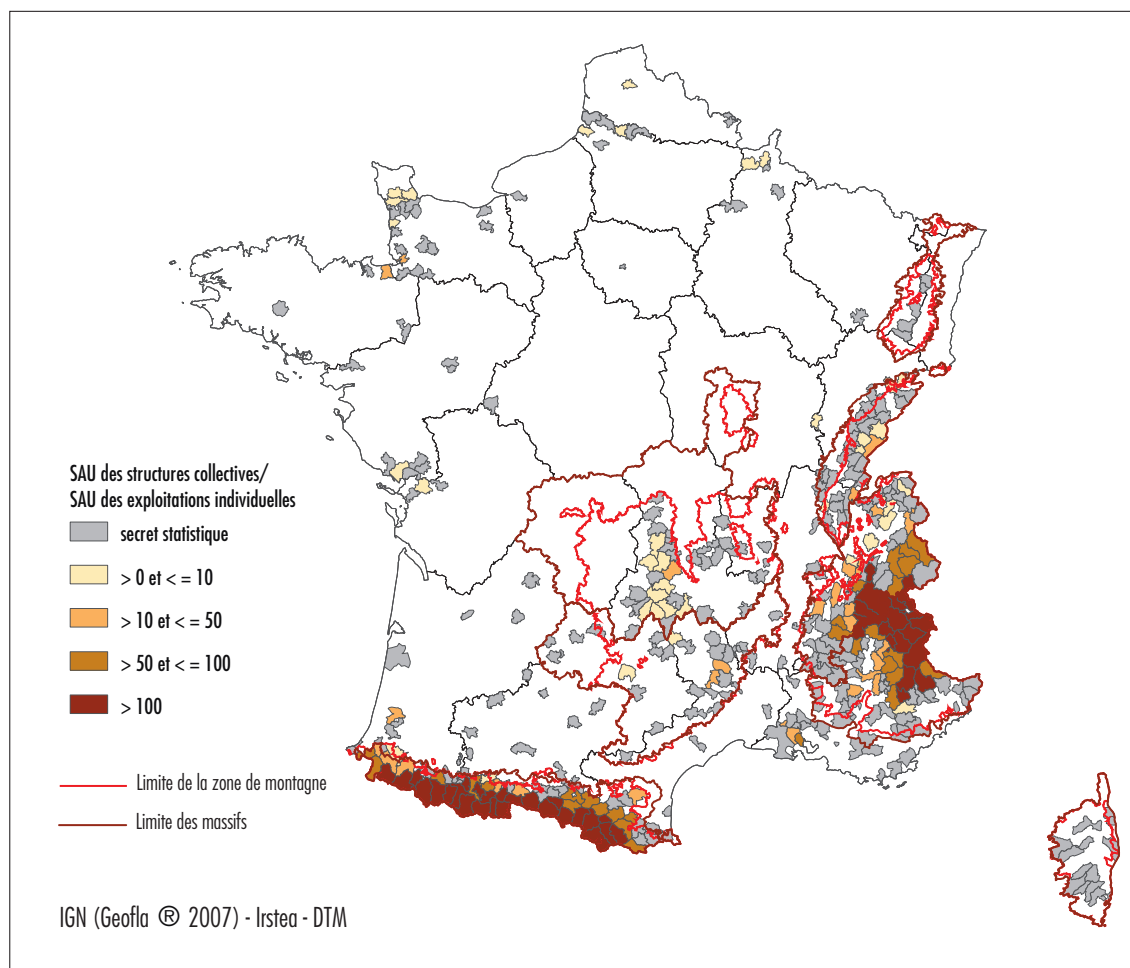
La carte 9 permet de localiser les structures collectives en France. Cette carte, tirée de l'étude réalisée par l'Institut de l'élevage (Perrot *et al.*, 2013), donne en outre une approche sommaire de la contribution des espaces gérés collectivement par rapport aux surfaces agricoles utilisées à titre individuel par les exploitations situées dans le même canton que la structure collective<sup>52</sup>.

Sans surprise, comme le montre la carte 9, la très grande majorité des structures collectives

sont localisées en haute montagne (Alpes, Pyrénées) où elles gèrent des alpages et des estives. On en trouve aussi sur les estives du Massif Central (Cantal, Puy-de-Dôme, Lozère), du Jura et de Corse. La localisation dans la plaine de Crau correspond sans doute à des structures collectives pratiquant la transhumance dans le massif alpin. Dans certaines zones méditerranéennes (exemple : Maures) des structures collectives font pâturer des pare-feux pour la défense des forêts contre les incendies<sup>53</sup>. On trouve aussi quelques exemples de

Carte 9

**Localisation des structures collectives en 2010 et ratio SAU gérée collectivement/SAU des exploitations à titre individuel par canton en 2010**



Source : Agreste Recensement agricole 2010, traitement Institut de l'Élevage (Perrot *et al.*, 2013, p. 17)

52. Une des limites de cette approche provient du fait qu'il n'y a pas forcément unicité de lieu entre siège de la structure collective, localisation des espaces utilisés collectivement et sièges des exploitations adhérentes à la structure collective. Ainsi le siège de la structure collective peut être éloigné des espaces gérés collectivement (exemples : cas de structures collectives créées par des exploitations transhumantes de plaine et gérant des alpages/estives en haute montagne ou cas d'associations de transhumance hivernale sur les pare-feux en forêt méditerranéenne ayant leur

siège dans les Alpes). En outre, parmi les exploitations adhérentes de la structure collective, certaines peuvent être situées dans le même canton, mais d'autres peuvent être (très) éloignées.

53. Il semblerait que certaines de ces structures collectives aient été recensées avec un siège (statistique) rattaché au lieu de transhumance hivernale mais que d'autres aient été recensées avec un siège localisé dans le massif alpin...

formes d'organisation collective dans d'autres zones de plaine, notamment dans les marais (marais poitevin, marais de Carentan, marais de la Somme...).

De fait, les structures collectives sont largement prédominantes en montagne, et plus encore en haute montagne. La montagne

regroupe 92 % des surfaces gérées collectivement et la haute montagne, à elle seule, 63 % (tableau 42). Ces surfaces collectives sont essentiellement constituées par de la STH (prairies permanentes et espaces pastoraux) (99,7 % des surfaces des structures collectives de montagne).

Tableau 42  
**Quelques caractéristiques des structures collectives en 2010 selon les zones**

		Nombre d'exploitations	Superficie en ha
France métropolitaine	SAU	1 407	749 472
	STH	1 400	746 563
	dont prairies permanentes productives	413	74 244
	dont prairies permanentes peu productives	1 057	672 319
France hors montagne	SAU	202	57 422
	STH	199	56 648
	dont prairies permanentes productives	111	11 023
	dont prairies permanentes peu productives	94	45 625
Montagne (y compris haute montagne)	SAU	1 205	692 050
	STH	1 201	689 915
	dont prairies permanentes productives	302	63 221
	dont prairies permanentes peu productives	963	626 694
dont haute montagne	SAU	611	470 444
	STH	611	469 747
	dont prairies permanentes productives	66	30 574
	dont prairies permanentes peu productives	570	439 173

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Par rapport au cheptel utilisateur de ces surfaces collectives, une difficulté provient du fait que les questionnaires ont été renseignés de façon hétérogène : soit en nombre de têtes par catégories d'animaux, soit directement en UGB PAC (sans indication des cheptels en cause). Il est donc difficile, par exemple, d'évaluer avec précision le nombre de vaches laitières traitées en alpage, l'effectif ovin concerné par des espaces collectifs... En outre, des questions subsistent sur les estimations sous forme d'UGB PAC (cf. Remarque ci-dessous).

*Remarque : Compte tenu de cette difficulté par rapport aux différentes catégories d'animaux et du fait que, dans le RA 2010, seules les structures collectives ayant déposé un dossier de prime herbagère agro-environnementale (PHAE dite collective) ont été recensées, nous avons confronté les données du RA 2010 avec celles issues de l'Enquête pas-*

*torale 2012-2014 dans le massif alpin (tableau 43). La comparaison est délicate car les méthodes d'enquête (déclaration d'un agriculteur vs jury communal) et les périodes (2010 vs 2012-2014) diffèrent. Il en ressort notamment des écarts importants sur les surfaces en jeu (plus de 100 000 ha d'écart), sachant que l'évaluation des surfaces par l'enquête pastorale est sans doute surestimée car les surfaces des unités pastorales peuvent englober quelques îlots forestiers et pierriers en alpage<sup>54</sup> et que, a contrario, les surfaces déclarées à la PAC ont pu être volontairement sous-estimées compte tenu des plafonds éligibles et des risques éventuels de litiges lors de contrôles sur la part de surfaces en herbe dans ces surfaces pastorales. Les effectifs des vaches laitières, des autres bovins et des caprins sont relativement proches, mais les écarts sont importants pour les ovins, dont une partie a dû être comptabilisée sous forme d'UGB PAC dans le RA 2010. Mais le total des UGB PAC est largement supérieur aux quelque 90 000 ovins d'écart entre les deux sources : il serait souhaitable de réaliser une analyse plus approfondie avec un retour auprès des services statistiques des DRAAF pour vérifier les données UGB PAC qui semblent surestimées...*

54. En revanche, les surfaces pastorales gérées collectivement sur les zones de protection contre les incendies de la bordure méditerranéenne (dans le département du Var par exemple) ne sont pas comptabilisées dans l'enquête

pastorale (qui se limite aux unités pastorales à fonction d'estive) alors qu'il peut s'en trouver dans les surfaces recensées au titre des entités collectives si elles ont leur siège en montagne alpine.

Tableau 43

**Surfaces et cheptels gérés par des structures collectives dans le massif alpin**

	Surface utilisée à titre collectif ha	têtes			
		Vaches laitières	Autres bovins	Ovins	Caprins
Groupements pastoraux et autres groupements juridiquement constitués (EP 2012-2014) <sup>1</sup>	370 058	4 926	27 229	483 286	2 329
Structures collectives ayant déposé un dossier PHAE (RA 2010) <sup>2</sup>	255 782	5 473	23 896	389 149	2 102
Écart EP/RA	+ 45 %	- 10 %	+ 14 %	+ 24 %	+ 11 %

1. Surface des unités pastorales à fonction d'estive situées dans les départements 04, 05, 06, 26, 38, 73, 74, 84. Effectifs animaux recensés au 15 juillet (2012, 2013 ou 2014)  
2. Structures collectives ayant leur siège en zone de montagne (y compris haute montagne) du massif alpin.

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

**4.2. Le cheptel bovin**

Près de 3,5 millions de bovins ont été recensés en montagne en 2010. La plupart des catégories de bovins (génisses et bovins mâles par classes d'âges) ont des effectifs qui varient au cours de l'année dans les exploitations. Nous avons donc choisi de cibler l'analyse sur les cheptels de souche : vaches laitières et vaches nourrices.

**4.2.1 Les vaches laitières****Importance de la production laitière en montagne : 22 % des exploitations au plan national et 17 % du cheptel laitier**

La carte 10 indique la localisation des vaches laitières en France en 2010. En montagne, elles

sont localisées surtout en Auvergne, dans l'Aveyron, le Rhône, le Jura et le Doubs, en Savoie et Haute-Savoie.

L'effectif de vaches laitières en 2010 est de 632 000 vaches en montagne élevées par plus de 18 000 exploitations. Avec 22 % des exploitations laitières françaises et 17 % du cheptel de vaches laitières (VL) en 2010, le poids de la zone de montagne est donc important <sup>55</sup>.

**Une réduction du cheptel laitier moindre qu'en plaine grâce notamment aux mesures prises dans le cadre des quotas laitiers**

Ce poids s'est d'ailleurs renforcé depuis 1970 (respectivement 15 % pour les exploitations et 13 % pour les VL). Le tableau 44 et le graphique

Tableau 44

**Évolution du cheptel de vaches laitières entre 1970 et 2010 par zones**

Vaches laitières	Évolution de l'effectif (nombre de têtes)			Rythmes annuels d'évolution						
	1970- 1988	1988- 2010	1970- 2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
	%									
France métropolitaine	- 21,7	- 34,8	- 49,0	+ 0,0	- 2,7	- 2,5	- 1,2	- 1,4	- 1,9	- 1,7
Montagne	- 4,9	- 31,5	- 34,9	+ 1,0	- 1,6	- 2,0	- 1,4	- 0,3	- 1,7	- 1,1
dont haute montagne	- 34,7	- 16,3	- 45,3	- 1,4	- 3,3	- 0,7	- 0,9	- 2,3	- 0,8	- 1,5
France hors montagne	- 24,3	- 35,4	- 51,1	- 0,2	- 2,9	- 2,6	- 1,2	- 1,5	- 2,0	- 1,8

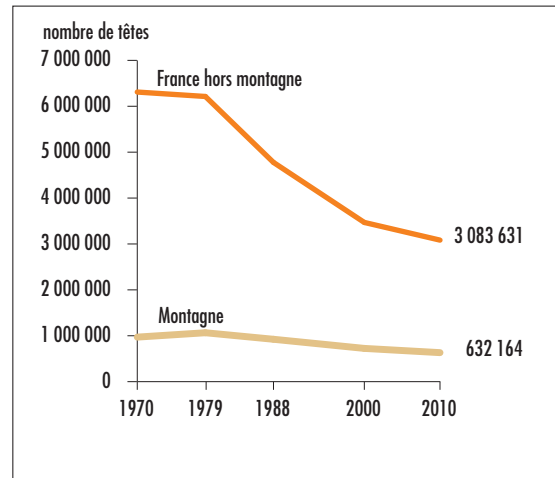
Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

<sup>55</sup>. Toutes orientations confondues, les exploitations de montagne représentent 16,7 % de l'ensemble des exploitations de la France métropolitaine. Les exploitations lai-

tières en montagne ont donc comparativement un poids plus important.

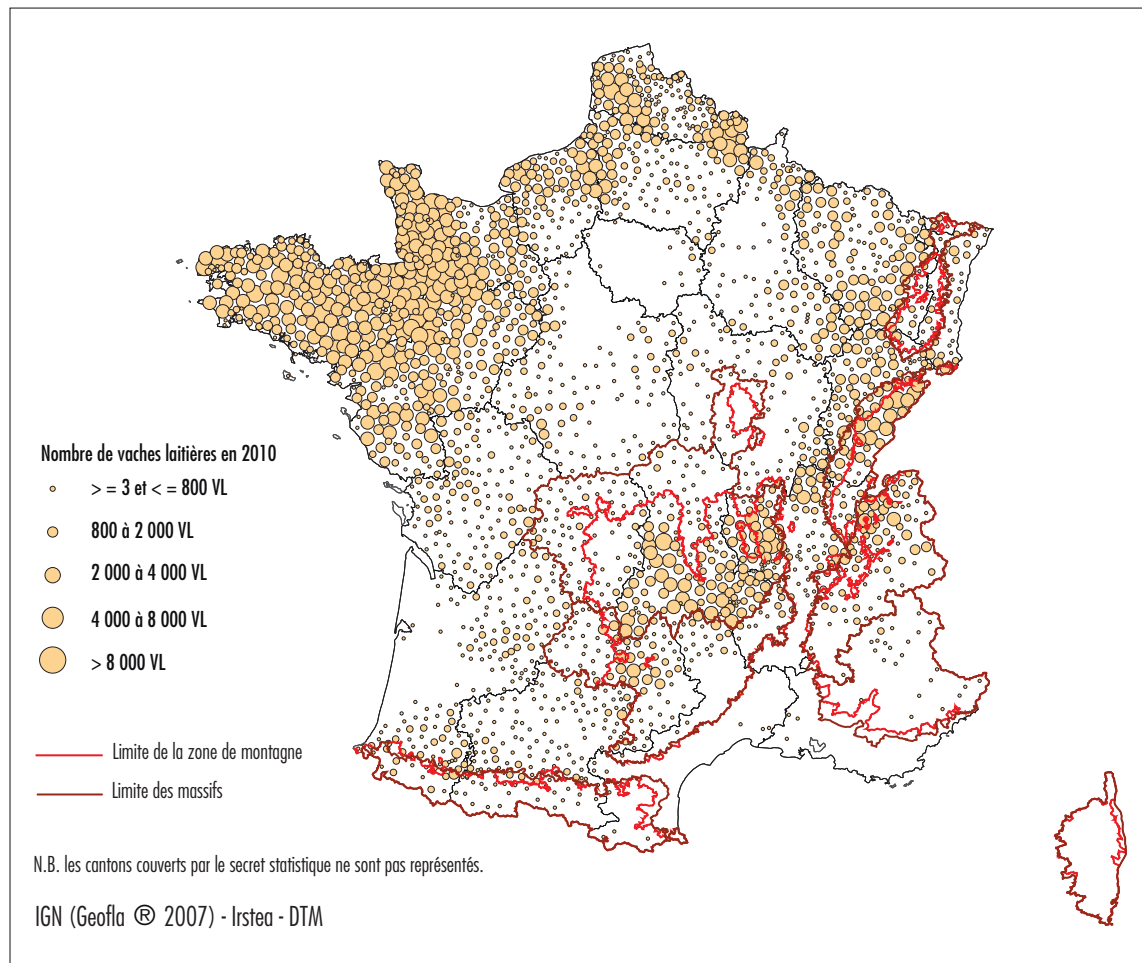
66 montrent ainsi que le cheptel VL suivait une progression en montagne de 1970 à 1979 alors qu'il stagnait en plaine (France hors montagne) mais que cette progression a été stoppée radicalement dans la période censitaire suivante (1979-1988) marquée par l'instauration des quotas laitiers à partir de la campagne laitière 1984/85 et les mesures d'accompagnement d'incitation à la cessation d'activité laitière. Cette réduction du cheptel laitier s'est cependant accomplie à un rythme moindre qu'en plaine jusqu'en 2000, ce qui peut être mis en relation avec les modalités spécifiques d'application de la politique des quotas laitiers en faveur de l'agriculture de montagne (Dervillé *et al.*, 2012).

Graphique 66  
**Évolution du cheptel de vaches laitières (en nombre de têtes) en montagne et en plaine**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 10  
**Répartition du cheptel de vaches laitières par canton en 2010**



Source : Agreste Recensement agricole 2010

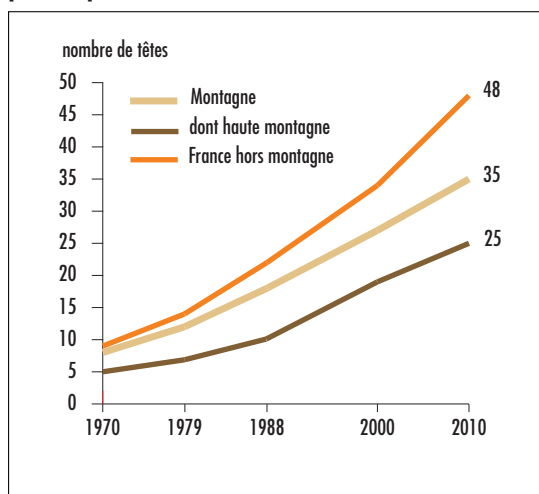
**Des restructurations très importantes : nombre d'exploitations laitières en montagne divisé par 6,5 en 40 ans et l'écart s'accroît avec la plaine en taille d'exploitation (35 VL en moyenne en montagne soit 13 vaches de moins qu'en plaine)**

En revanche, si on considère la **taille moyenne des exploitations laitières**, l'écart s'est considérablement accru entre montagne et plaine (graphique 67) : alors qu'il était seulement d'une vache en 1970 et d'à peine 4 vaches en 1988, il dépasse désormais 13 vaches en 2010 (35 VL par exploitation en montagne contre 48) en raison notamment de la disparition d'un grand nombre d'exploitations laitières en plaine. Ainsi, en 40 ans, les exploitations laitières de plaine ont bien été « décimées » (au sens littéral du terme) puisqu'il n'en reste même pas une sur 10 par rapport à l'effectif de 1970 ; en montagne, la population des exploitations laitières a été « seulement » (si l'on peut dire !) divisée par 6,5...

**Près de deux exploitations laitières sur trois ont disparu en montagne entre 1988 et 2010**

Bien que le rythme des évolutions se soit ralenti entre 2000 et 2010 par rapport à la décennie précédente, les exploitations laitières ont donc connu sur la période 1988-2010 de très fortes évolutions : - 35 % de vaches laitières et surtout - 70 % d'exploitations laitières en plaine. La zone de montagne a suivi des évolutions semblables mais a cependant un peu mieux résisté (respectivement - 31,5 % et - 64 %). Il n'empêche que près de deux exploitations laitières sur trois ont disparu en montagne entre 1988 et 2010...

Graphique 67  
**Évolution du nombre de vaches laitières par exploitation entre 1970 et 2010**

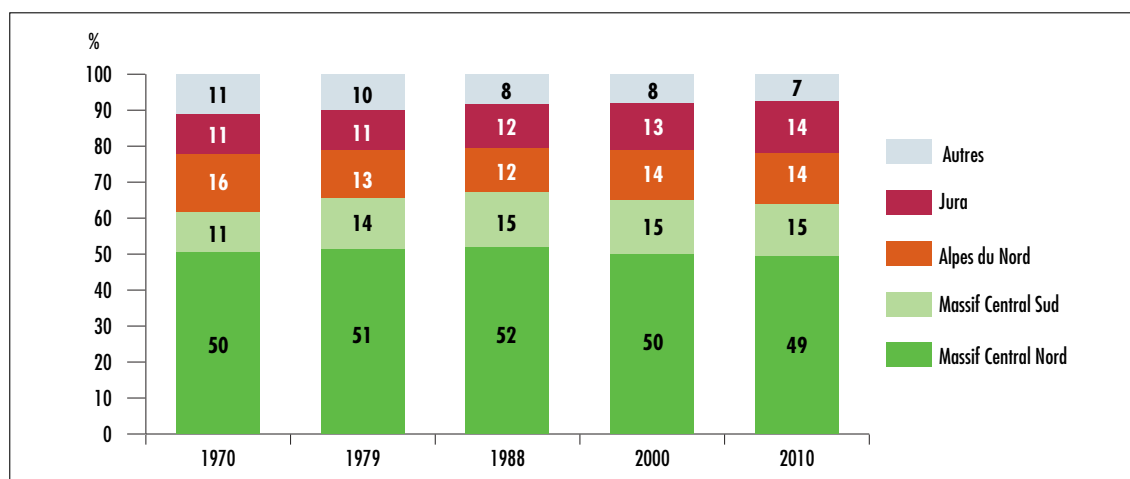


Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

**En haute montagne, très fort impact des aides à la cessation d'activité laitière juste après l'instauration des quotas, mais le cheptel de vaches laitières se défend mieux qu'en montagne depuis 1988**

En haute montagne, entre 1988 et 2010, l'évolution est analogue à celle de la montagne pour le nombre d'exploitations laitières mais le cheptel de vaches laitières s'y défend bien mieux sur cette période (baisse de 16 % seulement du nombre de VL). Il avait cependant enregistré une très forte diminution sur la période 1970-1988 (- 35 %) en particulier sur la période 1979-1988 marquée par les mesures d'incitation à la cessation d'activité laitière qui ont rencontré un écho en haute montagne. La taille

Graphique 68  
**Part des massifs dans le nombre de vaches laitières de la zone de montagne entre 1970 et 2010**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

moyenne du troupeau a été pratiquement multipliée par 2,5 entre 1988 et 2010, mais elle était très faible en 1988 (10 VL).

**La moitié des vaches laitières de montagne sont dans le Massif Central**

En 2010, le Massif Central Nord à lui seul regroupe près de la moitié des vaches laitières de la zone de montagne française, même si son poids s’est un peu effrité depuis 1988 au profit du Jura et des Alpes du Nord (graphique 68). Les Alpes du Nord n’ont cependant pas retrouvé leur poids de 1970 et ce sont le Jura et le Massif Central Sud qui ont le plus progressé (en valeur relative) depuis 40 ans.

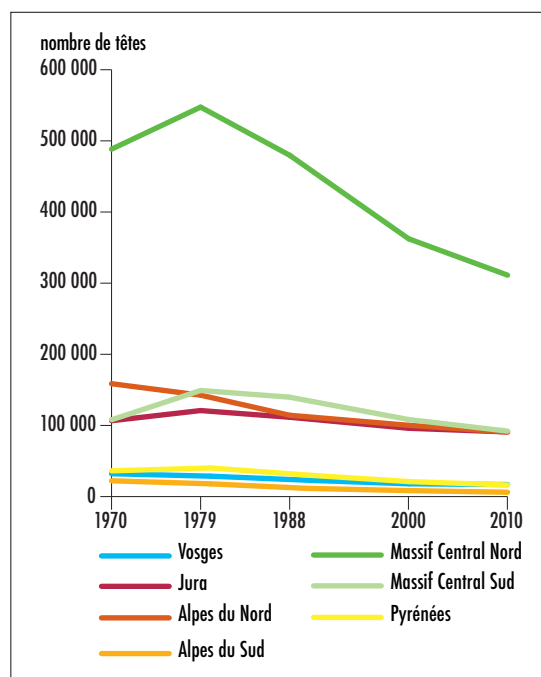
**Le cheptel laitier se défend mieux dans le Jura, les Alpes du Nord et les Vosges, en lien avec les AOP fromagères**

Entre 1970 et 2010, la réduction du cheptel de vaches laitières dans le Massif Central Nord a suivi le même rythme d’évolution que la moyenne nationale de la montagne (tableau 45 et graphique 69). Comparativement, les massifs du Jura et le Massif Central Sud ont mieux résisté (- 15 % dans chacun de ces massifs) avec cependant des dynamiques différentes selon les périodes : très forte progression du nombre de VL entre 1970 et 1988 dans le Massif Central Sud (+ 29 %), meilleure résistance du massif du Jura dans la période 1988-2010 (- 19 % contre - 34 % dans le Massif Central Sud). Dans les Alpes du Nord et le massif des Vosges, aux évolutions similaires (respectivement - 43 % et - 47 % entre 1970 et 2010), la période 2000-2010 a été relativement favorable (- 1,0 % et - 0,6 % par an contre - 1,4 % par an

en moyenne pour la montagne française) ce qui peut être mis en relation avec la valorisation du lait dans ces massifs à AOP fromagère. Mais la réduction du cheptel laitier a été drastique dans les Pyrénées, les Alpes du Sud et surtout la Corse : il n’y a plus de vaches laitières recensées en 2010 dans la montagne corse.

Graphique 69

**Évolution des vaches laitières (en nombre de têtes) dans les zones de montagne des principaux massifs**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Tableau 45

**Évolution entre 1970 et 2010 du cheptel de vaches laitières en montagne selon les massifs**

Vaches laitières	Évolution de l'effectif (nombre de têtes)			Rythmes annuels d'évolution						
	1970-1988	1988-2010	1970-2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
%										
Vosges	- 28,8	- 26,1	- 47,4	- 1,2	- 2,5	- 2,0	- 0,6	- 1,9	- 1,4	- 1,6
Jura	+ 4,6	- 18,6	- 14,8	+ 1,4	- 0,9	- 1,2	- 0,6	+ 0,2	- 0,9	- 0,4
Alpes	- 30,5	- 22,9	- 46,4	- 1,3	- 2,7	- 1,2	- 1,1	- 2,0	- 1,2	- 1,5
Alpes du Nord	- 28,0	- 20,6	- 42,8	- 1,2	- 2,4	- 1,1	- 1,0	- 1,8	- 1,0	- 1,4
Alpes du Sud	- 48,6	- 46,5	- 72,5	- 2,4	- 4,9	- 2,5	- 3,1	- 3,6	- 2,8	- 3,2
Massif Central	+ 3,9	- 34,9	- 32,4	+ 1,7	- 1,3	- 2,3	- 1,5	+ 0,2	- 1,9	- 1,0
Massif central Nord	- 1,8	- 35,1	- 36,3	+ 1,3	- 1,5	- 2,3	- 1,5	- 0,1	- 1,9	- 1,1
Massif central Sud	+ 29,5	- 34,2	- 14,8	+ 3,7	- 0,7	- 2,1	- 1,6	+ 1,4	- 1,9	- 0,4
Pyrénées	- 17,0	- 45,7	- 55,0	+ 1,2	- 3,2	- 2,9	- 2,6	- 1,0	- 2,7	- 2,0

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM



La carte 11 montre notamment que le cheptel de vaches laitières s'est bien maintenu entre 1988 et 2010 dans le massif du Jura et qu'il a même progressé dans certains secteurs des Alpes du Nord (zones AOP Beaufort, Abondance et Reblochon), où la gestion des quotas laitiers avait été confiée à des GIE départementaux (Savoie et Haute-Savoie).

### **Plus de 40 vaches par exploitation dans les montagnes du Jura**

Pour les exploitations laitières, le rythme de disparition entre 1988 et 2010 a été très fort dans certains massifs : près de trois exploitations sur quatre ont disparu dans les Alpes du Sud (- 74 %), il est de - 72 % dans le massif des Vosges et semblable au niveau national ailleurs, à l'exception notable du massif du Jura qui résiste le mieux (- 46 %), sans doute en relation avec la bonne valorisation du lait dans la filière Comté. Avec une moyenne de 41,5 VL par exploitation en 2010, la montagne du massif du

Jura ressort nettement tandis que les autres principaux massifs (Alpes du Nord, Massif Central Nord et Sud) se situent à 34-35 VL par exploitation laitière. Mais l'écart se resserre un peu avec la montagne du Jura, en particulier dans les Alpes du Nord où la taille moyenne a été multipliée par 2,4 (contre 1,5 dans le Jura) entre 1988 et 2010 (graphique 70).

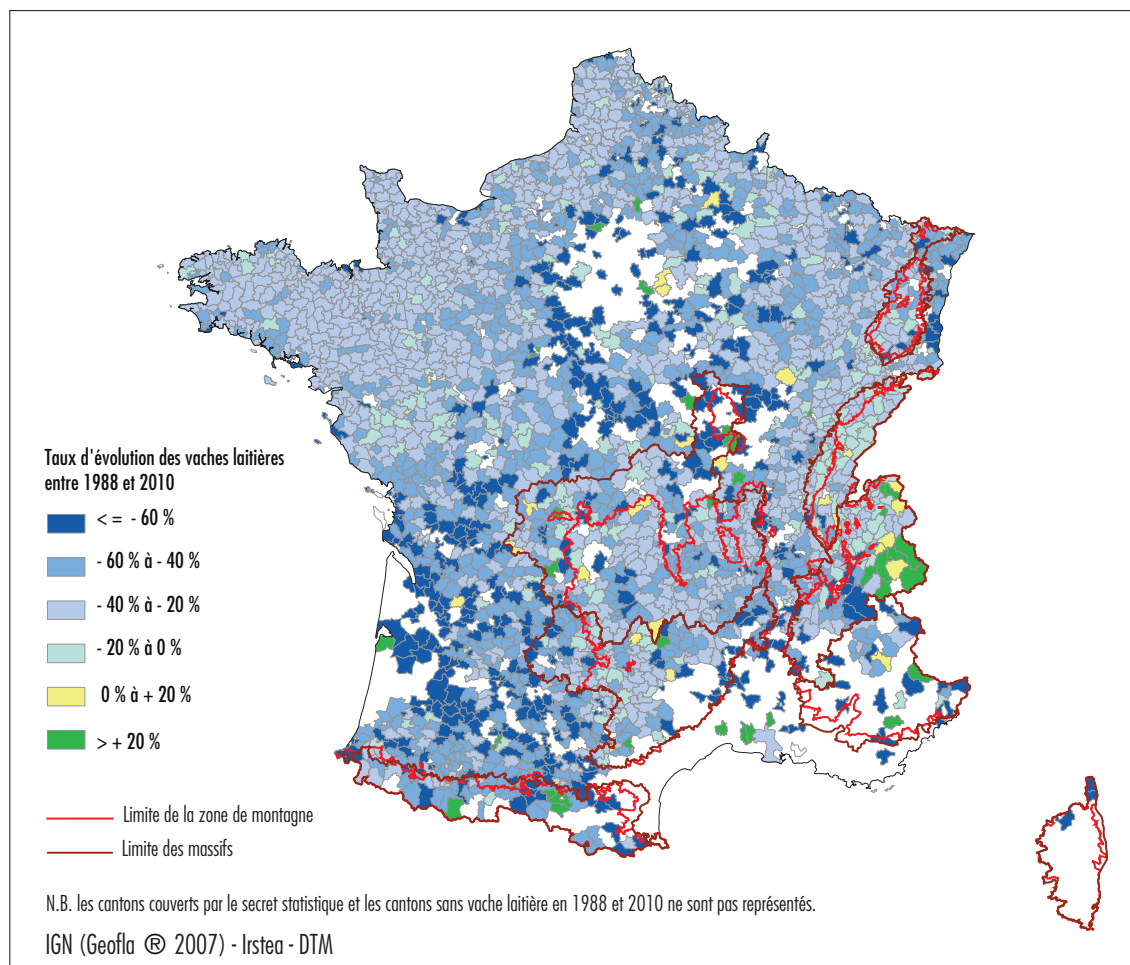
### **4.2.2 Les quotas laitiers**

#### **Quotas laitiers : la montagne résiste mieux que la plaine**

La référence laitière (quota livraison laiterie + quota vente directe) n'est qu'un indicateur approché de la production laitière, certains producteurs pouvant être en sous-réalisation ou en dépassement par rapport à leur quota laitier. Ainsi, pour la campagne 2010-2011, la collecte de lait de vache s'est située à environ 3 % en dessous du quota attribué aux livreurs de lait au plan national (GraphAgri 2012).

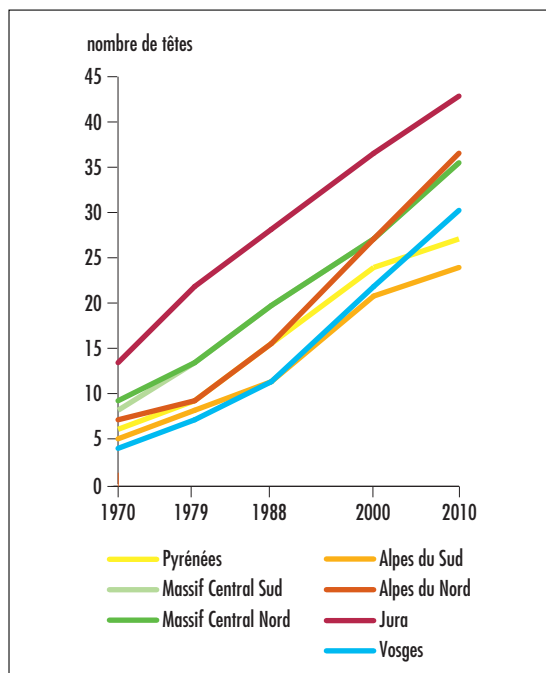
Carte 11

### **Évolution des effectifs de vaches laitières par canton entre 1988 et 2010**



Source : Agreste Recensements agricoles 1988 et 2010

Graphique 70  
**Évolution du nombre de vaches laitières par exploitation pour les zones de montagne des massifs**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

L'analyse des données relatives aux quotas laitiers sur les campagnes laitières 2000/01 et 2010/01 fait notamment ressortir (tableau 46) :

- la diminution du nombre de producteurs porteurs d'une référence laitière<sup>56</sup> un peu plus faible en montagne (- 34 %) qu'en plaine (- 39 %), et encore plus faible en haute montagne (- 29 %).

- une augmentation du volume total de références laitières (quota laiterie + quota vente directe) un peu plus élevée en montagne (+ 9 %) qu'en plaine (+ 6 %).
- en conséquence, une progression de la référence laitière moyenne par producteur un peu plus marquée en plaine (340 000 litres en 2010, soit + 72,5 %) qu'en montagne (207 000 litres, soit + 66 %) et qu'en haute montagne (122 000 litres, soit + 51 %). Par exploitation, l'écart s'accroît donc entre plaine et montagne (plus de 130 000 litres d'écart en 2010/11). On retrouve le même constat pour le quota laiterie (correspondant aux livraisons de lait) (graphique 71).
- la part plus importante du quota ventes directes (ramené à la référence laitière totale) en montagne – et plus encore en haute montagne – par rapport à la plaine : respectivement, 11 % en nombre de producteurs et 6 % en litrage pour le ratio quota vente directe/référence laitière totale en montagne, 28 % et 21 % en haute montagne, 5 % et 1 % en plaine.
- un quota ventes directes qui a progressé en montagne (+ 4 %) et en haute montagne (+ 10 %) alors qu'il a chuté en plaine (- 23 %). Et une disparition de - 35 % des producteurs en vente directe en plaine (- 19 % en montagne).
- En conséquence, une progression du quota moyen ventes directes par exploitation plus forte en montagne (+ 28 %) qu'en plaine (+ 17 %). Par exploitation (producteur), le quota ventes directes est en moyenne de 80 000 litres de lait en montagne en 2010/11

Tableau 46  
**Références laitières par zones pour la campagne laitière 2010/11 et évolutions par rapport à la campagne 2000/01**

	Campagne 2010-2011						Évolution campagne 2010/11-campagne 2000/01					
	Produc-teurs	Référence laitière	Livreurs	Quota laiterie	Produc-teurs en vente directe	Quota vente directe	Produc-teurs	Référence lait	Livreurs	Quota laiterie	Produc-teurs en vente directe	Quota vente directe
	en nombre de producteurs ou en millions de litres						%					
France métropolitaine	79 607	24 731	78 258	24 398	5 588	333	- 38	+ 6	- 38	+ 6	- 29	- 10
Montagne (y compris haute montagne)	17 657	3 650	16 774	3 457	2 406	193	- 34	+ 9	- 34	+ 9	- 19	+ 4
dont haute montagne	1 091	133	860	104	378	29	- 29	+ 8	- 31	+ 7	- 12	+ 10
France hors montagne	61 950	21 081	61 484	20 941	3 182	140	- 39	+ 6	- 39	+ 6	- 35	- 23

Sources : FranceAgriMer, traitements SSP/Irstea UR DTM

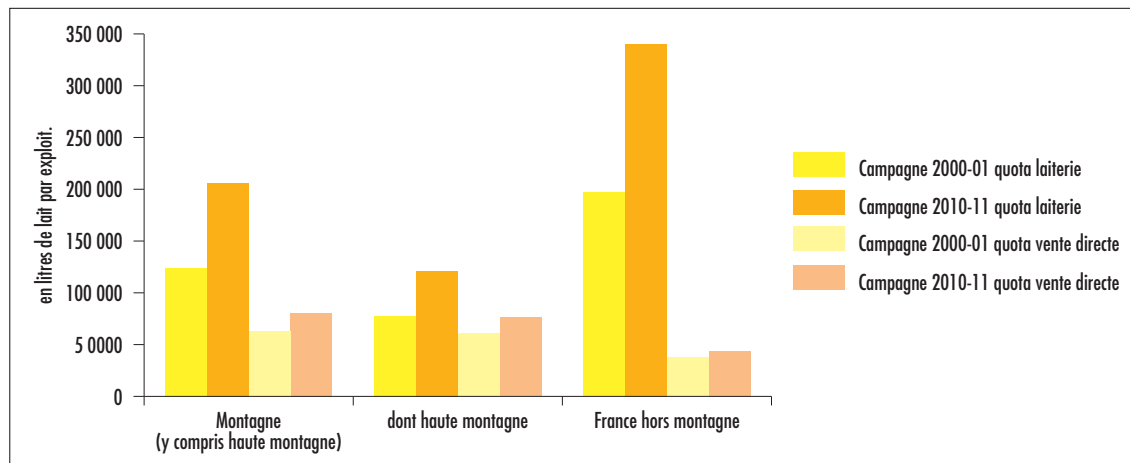
56. Notion qui n'est pas tout-à-fait équivalente à celle d'exploitation laitière (car il peut y avoir, par exemple, plusieurs références pour une même exploitation).

(très proche en haute montagne : 76 000 litres) pour 44 000 litres seulement en plaine. L'écart s'accroît, cette fois, en faveur de la montagne

(passant de + 25 000 litres en 2000/01 à + 36 000 litres en 2010/11).

Graphique 71

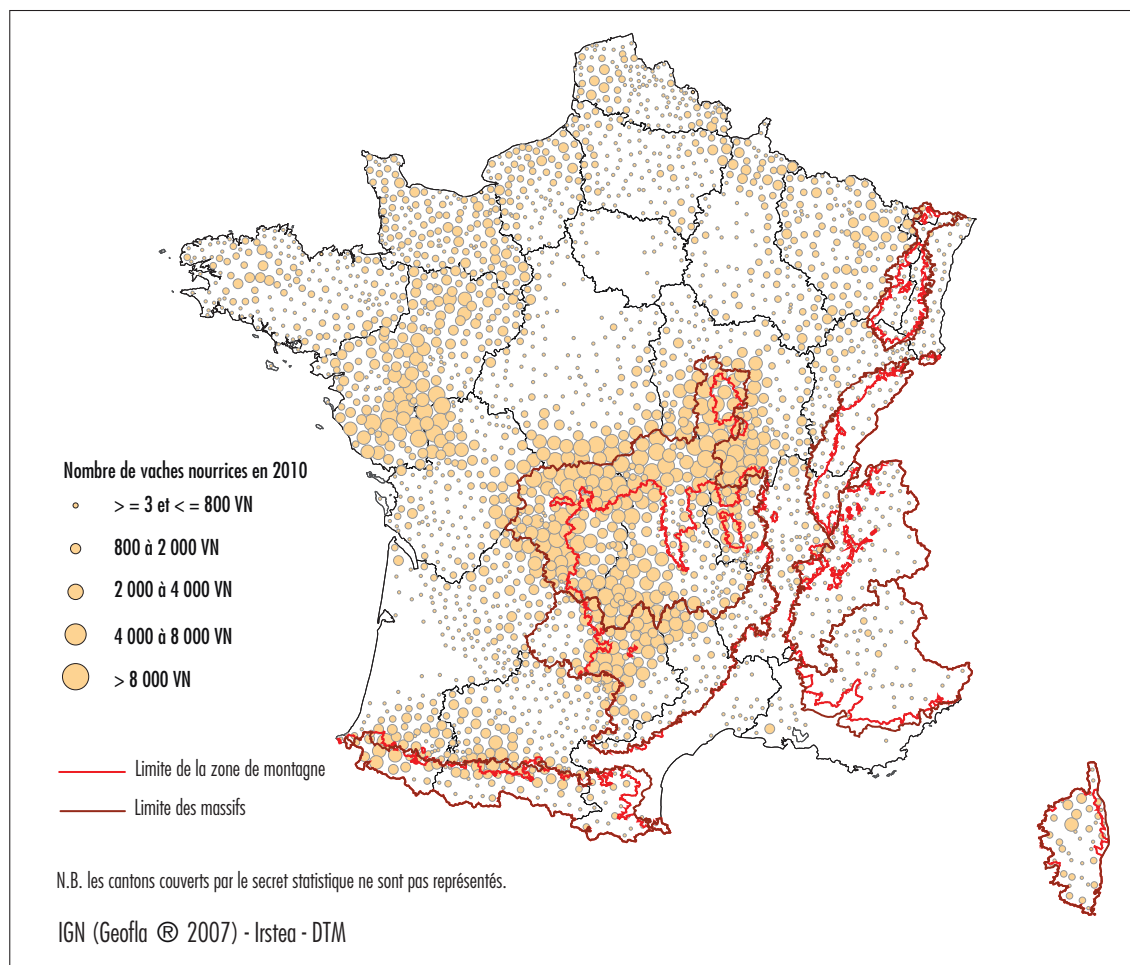
**Références laitières (laiterie et vente directe) attribuées par producteur en montagne et en plaine pour les campagnes laitières 2000-2001 et 2010-2011**



Sources : FranceAgriMer, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 12

**Répartition du cheptel de vaches nourrices par canton en 2010**



Source : Agreste Recensements agricoles

#### 4.2.3 Les vaches allaitantes (ou nourrices)

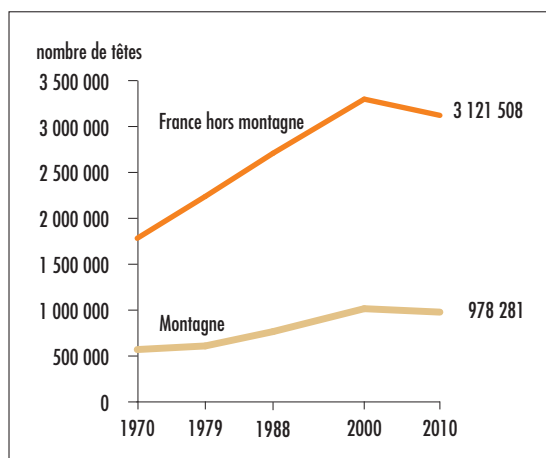
##### **Un million de vaches allaitantes en montagne, soit près du quart du cheptel national**

La carte 12 indique la localisation des vaches allaitantes en France en 2010. En montagne, elles sont localisées surtout dans le Massif Central : au nord dans la zone limousine, le Morvan, les Combrailles, au sud dans le Cantal et l'Aubrac. On en trouve aussi dans les Pyrénées.

L'effectif de vaches allaitantes en montagne approche le million de vaches (980 000) en 2010 élevées par plus de 31 000 exploitations. Avec 26 % des exploitations bovins-viande françaises et 24 % du cheptel de vaches allaitantes ou nourrices (VN) en 2010, le poids de la zone de montagne est donc important.

Graphique 72

##### **Évolution du cheptel de vaches nourrices (en nombre de têtes) en montagne et en plaine**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

##### **Le cheptel de vaches nourrices a profité des quotas laitiers mais il se tasse depuis 2000**

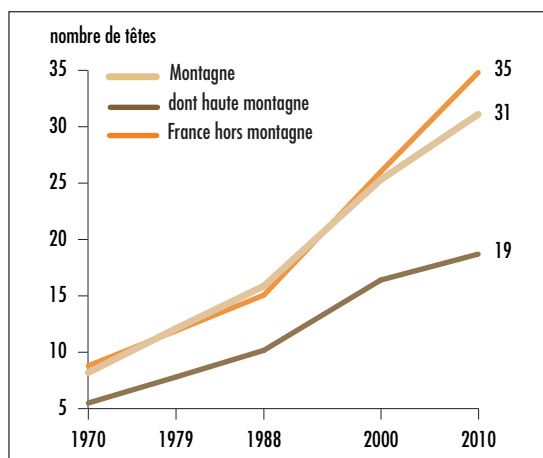
Ce poids était du même niveau en 1970 et s'était un peu tassé ensuite avant de progresser depuis 1988 profitant sans doute des aides à la cessation d'activité laitière. Dans la période 1970-1988, l'effectif de VN a en effet progressé plus vite en plaine qu'en montagne (tableau 47 et graphique 72). Le cheptel de vaches allaitantes a tout de même progressé en montagne de + 71 % en 40 ans. Mais, comme en plaine, il marque le pas depuis 2000 où il avait dépassé le million de vaches (- 4 % entre 2000 et 2010).

##### **Des tailles de cheptel par exploitation assez proches entre montagne et plaine**

Si on considère la taille moyenne des exploitations de vaches allaitantes, on constate que la montagne et la plaine ont des tailles très voisines durant 30 ans (de 1970 à 2000) et qu'elles progressent fortement durant cette

Graphique 73

##### **Évolution du nombre de vaches nourrices par exploitation entre 1970 et 2010**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Tableau 47

##### **Évolution du cheptel de vaches nourrices entre 1970 et 2010 par zones**

Vaches nourrices	Évolution de l'effectif (nombre de têtes)			Rythmes annuels d'évolution							
	1970-1988	1988-2010	1970-2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010	
%											
France métropolitaine	+ 47,7	+ 18,0	+ 74,2	+ 2,1	+ 2,2	+ 1,8	- 0,5	+ 2,2	+ 0,8	+ 1,4	
Montagne	+ 34,3	+ 27,7	+ 71,5	+ 0,7	+ 2,6	+ 2,4	- 0,4	+ 1,7	+ 1,1	+ 1,4	
dont haute montagne	+ 28,4	+ 6,7	+ 37,0	+ 1,1	+ 1,7	+ 2,0	- 1,7	+ 1,4	+ 0,3	+ 0,8	
France hors montagne	+ 52,0	+ 15,2	+ 75,1	+ 2,6	+ 2,1	+ 1,7	- 0,5	+ 2,4	+ 0,6	+ 1,4	

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

période (en montagne : de 8 VN en 1970 à 25 VN en 2000), mais que l'écart s'accroît récemment depuis 2000 au profit de la plaine (31 VN en montagne et près de 35 VN en plaine) (graphique 73). Cette augmentation de taille du cheptel bovin allaitant par exploitation s'est réalisée avec la disparition de - 55 % des exploitations entre 1970 et 2010, en montagne comme en plaine (mais avec des évolutions différenciées entre 1988 et 2010 : - 35 % en montagne et - 50 % en plaine).

**Mais en haute montagne, l'écart s'accroît : moins de 20 VN contre plus de 30 en moyenne par exploitation pour la montagne**

L'évolution est analogue en **haute montagne** pour le nombre d'exploitations élevant des VN (- 60 % entre 1970 et 2010) mais avec un accroissement globalement moindre du cheptel

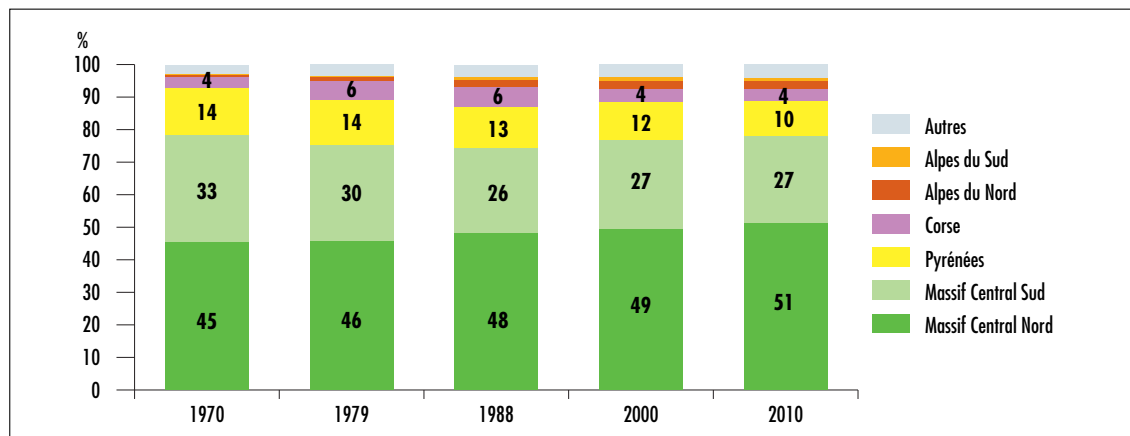
(+ 37 % sur cette même période). Comme la taille moyenne par exploitation était très faible en 1970 (moins de 6 VN), elle reste encore nettement inférieure en 2010 à celle de la montagne et de la plaine (à peine 19 VN).

**Plus des trois quarts des vaches allaitantes de montagne se trouvent dans le Massif Central**

En 2010, le Massif Central Nord à lui seul regroupe la moitié des vaches allaitantes de la zone de montagne française et son poids s'est renforcé depuis 1970, tandis qu'il s'est effrité dans la partie sud du massif qui rassemble tout de même plus du quart du cheptel en 2010 (27 %) (graphique 74). L'évolution relative est similaire pour les Pyrénées qui ne regroupent plus qu'une VN sur dix (contre 14 % en 1970). On notera en outre le poids non négligeable de la montagne corse (4 % en 2010).

Graphique 74

**Part des massifs dans le nombre de vaches nourrices de la zone de montagne entre 1970 et 2010**



Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

**Le cheptel de vaches allaitantes a presque doublé en 40 ans dans le Massif Central Nord**

Entre 1970 et 2010, l'augmentation du cheptel de vaches allaitantes a été particulièrement importante dans la partie nord du Massif Central (+ 93 %) et nettement moindre dans sa partie Sud (+ 40 %) et dans les Pyrénées (+ 26 %) (tableau 48 et graphique 75)<sup>57</sup>. Comme au plan national, les effectifs se tassent dans tous les principaux massifs depuis 2000.

La carte 13 permet de visualiser les régions où les évolutions entre 1988 et 2010 ont été les

plus sensibles : en plaine, forte diminution du cheptel de vaches nourrices dans le sud-ouest et dans le Bassin Parisien, mais forte augmentation en Bretagne, Normandie et Lorraine ; en montagne fort accroissement en Auvergne (Cantal, Puy-de-Dôme et même en Haute-Loire, département autrefois à orientation laitière où le cheptel allaitant progresse) et dans des zones encore marginales en production de viande bovine : massif vosgien, Ardèche, Lozère, sud-Isère, Hautes-Alpes... tandis que le cheptel allaitant se réduit en Corse et dans les Hautes Pyrénées.

<sup>57</sup>. D'autres évolutions relatives sont impressionnantes dans certains massifs, mais elles portent sur des effectifs de VN relativement marginaux...

Tableau 48

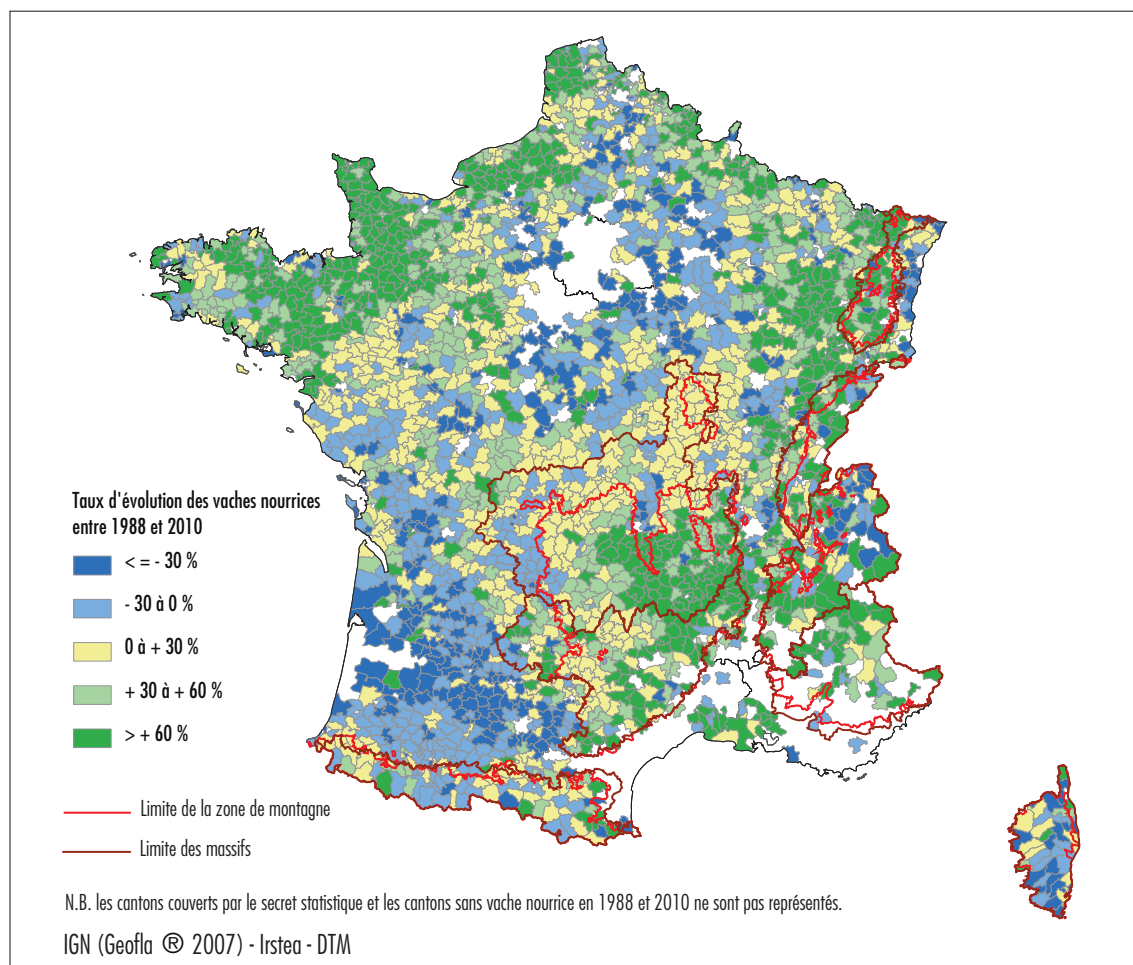
### Évolution du cheptel de vaches nourrices entre 1970 et 2010 selon les zones de montagne des massifs

Vaches nourrices	Évolution de l'effectif (nombre de têtes)			Rythmes annuels d'évolution						
	1970- 1988	1988- 2010	1970- 2010	1970 à 1979	1979 à 1988	1988 à 2000	2000 à 2010	1970 à 1988	1988 à 2010	1970 à 2010
%										
Vosges	+ 556,8	+ 90,4	+1 150,7	+ 9,3	+ 12,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 11,0	+ 3,0	+ 6,5
Jura	+ 228,5	+ 54,7	+ 408,4	+ 8,6	+ 5,1	+ 3,4	+ 0,4	+ 6,8	+ 2,0	+ 4,1
Alpes	+ 472,6	+ 55,2	+ 788,5	+ 10,7	+ 9,7	+ 4,6	- 1,0	+ 10,2	+ 2,0	+ 5,6
Alpes du Nord	+ 392,9	+ 44,4	+ 611,7	+ 9,0	+ 9,5	+ 3,9	- 0,9	+ 9,3	+ 1,7	+ 5,0
Alpes du Sud	+ 884,4	+ 83,1	+1 702,6	+ 16,9	+ 10,3	+ 6,2	- 1,1	+ 13,5	+ 2,8	+ 7,5
Massif Central	+ 26,8	+ 34,5	+ 70,5	+ 0,3	+ 2,4	+ 2,7	- 0,2	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,3
Massif Central Nord	+ 42,1	+ 35,9	+ 93,2	+ 0,8	+ 3,2	+ 2,6	- 0,1	+ 2,0	+ 1,4	+ 1,7
Massif Central Sud	+ 5,9	+ 31,7	+ 39,5	- 0,5	+ 1,1	+ 2,7	- 0,5	+ 0,3	+ 1,3	+ 0,8
Pyrénées	+ 20,3	+ 5,0	+ 26,4	+ 0,4	+ 1,7	+ 1,8	- 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,6
Corse	+ 136,3	- 20,2	+ 88,5	+ 6,3	+ 3,5	- 1,9	+ 0,1	+ 4,9	- 1,0	+ 1,6

Source : Agreste recensements agricoles, traitements SSP/Irstea UR DTM

Carte 13

### Évolution des effectifs de vaches nourrices par canton entre 1988 et 2010



Source : Agreste Recensements agricoles